



Nations Unies

Comité de la planification du développement

**Rapport sur la trente et unième session
(5-9 mai 1997)**

Conseil économique et social
Documents officiels, 1997
Supplément No 15

Comité de la planification du développement

Rapport sur la trente et unième session
(5-9 mai 1997)

Conseil économique et social
Documents officiels, 1997
Supplément No 15



Nations Unies · New York, 1997

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres.

E/1997/35

ISSN 0257-0750

TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>	<u>Paragrap</u> hes	<u>Page</u>
I. PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	1 - 19	1
II. MONDIALISATION DANS LES ANNÉES 90 ET DÉFIS POSÉS AUX POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT	20 - 76	6
A. Caractéristiques de la mondialisation	21 - 39	6
B. Impératifs de l'intégration mondiale	40 - 46	10
C. Les dangers de la mondialisation	47 - 67	11
D. Les défis de la mondialisation	68 - 76	15
III. POLITIQUES NATIONALES POUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT PARTIELLEMENT OU TOTALEMENT INTÉGRÉS AUX MARCHÉS MONDIAUX	77 - 171	17
A. Soutien de la croissance à long terme	80 - 111	17
B. Préserver la stabilité économique	112 - 141	23
C. Promotion de la cohésion sociale	142 - 162	28
D. Protection des environnements naturel et culturel	163 - 165	32
E. Amélioration de la gouvernance et renforcement de la participation	166 - 171	32
IV. POLITIQUES NATIONALES POUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT QUI NE SONT PAS INTÉGRÉS DANS LES MARCHÉS MONDIAUX .	172 - 186	34
A. Valorisation des ressources humaines et renforcement des infrastructures	172 - 174	34
B. Le rythme des réformes et de la restructuration	175 - 178	34
C. Renforcement de la légitimité des régimes politiques nationaux	179 - 183	35
D. Élargissement des marchés et développement des réseaux commerciaux et financiers efficaces . .	184 - 186	36
V. MESURES À PRENDRE PAR LES PAYS DÉVELOPPÉS ET LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE	186 - 222	37
A. Favoriser un environnement mondial propice au développement	186 - 193	37
B. Accroître les ressources financières en faveur du développement	194 - 207	38

TABLE DES MATIÈRES (suite)

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
C. Favoriser un environnement mondial plus sûr et plus équitable	208 - 219	41
D. Renforcement de la gouvernance mondiale	220 - 222	43
VI. EXAMEN GÉNÉRAL DE LA LISTE DES PAYS LES MOINS AVANCÉS	223 - 241	44
A. Liste actuelle	228 - 231	47
B. Examen des critères et des méthodes	232 - 239	48
C. Recommandations à l'Assemblée générale	240 - 241	50
VII. EXAMEN DES MÉTHODES DE TRAVAIL DU COMITÉ	242 - 253	52
VIII. PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA TRENTE-DEUXIÈME SESSION (1998)	254 - 263	55
A. Migrations et emploi	258 - 259	55
B. Rapports intergénérationnels et sécurité sociale	260 - 261	56
C. Examen des critères et méthodes d'identification des pays les moins avancés et d'un indice de vulnérabilité	262 - 263	56
IX. ORGANISATION DE LA SESSION	264 - 270	57

Tableaux

1. Total des courants nets de ressources à destination des pays en développement (1990-1996)	8
2. Récapitulatif des données prises en compte dans l'examen des pays les moins avancés	45

Annexes

I. ORDRE DU JOUR	59
II. LISTE DES PAYS LES MOINS AVANCÉS	60

I. PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Expansion du processus de mondialisation

1. La libéralisation des échanges et la mondialisation des marchés financiers se sont poursuivies au cours des années 90, contribuant à l'intégration de systèmes de production et de distribution de plus en plus complexes. Aux niveaux mondial et régional, les sociétés transnationales et les associations d'entreprises, à la fois dans les pays en développement et les pays développés, ont encouragé les investissements internationaux, le commerce intragroupe et entre sociétés, et les transferts de technologie.

Intégration mondiale – nouvelles possibilités

2. Certains pays en développement, notamment en Asie de l'Est, ont pu tirer parti de ces nouvelles possibilités et enregistré des taux de croissance économique élevés, résultant d'une épargne intérieure et d'investissements importants, de la valorisation des ressources humaines, de l'augmentation des exportations, d'apports de capitaux et de transferts de technologie. Les pays de l'Asie de l'Est en particulier ont profité des courants régionaux de capitaux et de technologie visant souvent les petites et moyennes entreprises associées à des sociétés transnationales plus importantes pour la distribution et la commercialisation à l'échelle mondiale.

Les exclus du processus de mondialisation

3. Toutefois, la plupart des pays en développement, et en particulier les pays les moins avancés, n'ont pas été en mesure d'accroître leurs échanges, de s'intégrer dans les marchés financiers mondiaux ni d'attirer des investissements étrangers importants, principalement en raison d'une valorisation insuffisante de leurs ressources humaines, du manque d'infrastructures, de l'instabilité politique et économique ou de l'absence de réseaux. Non seulement ces pays sont marginalisés mais risquent aussi de subir les conséquences négatives de cette exclusion, notamment par une réduction du régime préférentiel accordé à leurs exportations et une baisse de leurs rentrées de devises, y compris de l'aide publique au développement (APD).

Instabilité financière

4. Les apports de capitaux sont généralement souhaitables pour accroître l'emploi et la productivité, fournir des devises, développer les exportations et accélérer les transferts de technologie; toutefois, des mouvements de capitaux importants à destination et en provenance de pays en développement dont les institutions financières sont insuffisamment développées peuvent rendre les taux de change et des taux d'intérêt instables, ce qui décourage les investissements et déstabilise l'économie. Parmi les mesures permettant de remédier à cette situation, on mentionnera le prélèvement de taxes sur les entrées de capitaux à court terme, le renforcement des réglementations et du contrôle des institutions financières, la stabilité des choix politiques et la diversification des sources de capitaux. L'imposition d'une taxe sur les opérations internationales en capital à court terme peut intervenir au niveau national, encore qu'un dispositif coordonné à l'échelle internationale (tel que celui du type Tobin) soit préférable.

Politiques : contraintes et convergences

5. La libéralisation des échanges, les exigences des institutions financières et des marchés des capitaux mondiaux, ainsi que la baisse de l'APD, limitent les possibilités d'action des gouvernements. De ce fait, de fortes pressions s'exercent en faveur d'une convergence des politiques dans les pays en développement. De nouveaux moyens d'action adaptés à ce nouveau contexte doivent être utilisés pour promouvoir la croissance économique et le développement social, tout en encourageant les investissements intérieurs et étrangers et les échanges. L'élaboration et l'application de ces nouveaux moyens d'intervention exigeront d'améliorer l'administration et la gestion dans les secteurs privé et public.

Coopération régionale et expansion des marchés

6. Pour promouvoir la croissance économique et les investissements dans les pays en développement, il faut accroître la productivité, restructurer l'appareil de production et élargir les marchés. La coopération régionale et la coordination des activités des partenaires aux niveaux national, régional et international peuvent améliorer l'accès aux marchés d'exportation et favoriser les investissements étrangers directs (IED). Comme le prouve le succès des entreprises en Asie de l'Est, l'établissement d'alliances et de réseaux, officiels ou non, joue un rôle particulièrement important pour les petites et moyennes entreprises. Les accords régionaux peuvent aussi avoir leur utilité pour ce qui est de négocier l'accès à d'autres marchés.

Ordre des mesures de libéralisation

7. L'efficacité et l'acceptabilité politique des réformes économiques en vue de l'adaptation à la mondialisation dépendent de leur nature, de leur rythme et de l'ordre dans lequel elles sont appliquées. Dans les situations se prêtant à une évolution graduelle, la meilleure solution consistait souvent à appliquer des mesures produisant des résultats à court terme peu controversés. Les succès à court terme favorisent par la suite l'appui en faveur d'autres réformes produisant des avantages à moyen terme et suscitant une opposition plus forte. Il semble souhaitable en général d'établir des mécanismes de régulation avant de procéder à la libéralisation, de libéraliser les IED avant les échanges et de reporter la libéralisation des autres formes de flux de capitaux vers la fin du processus de réforme. C'est la capacité d'adaptation des systèmes politique et économique de chaque pays qui devra déterminer pour l'essentiel le rythme d'application des réformes.

Augmentation de l'épargne intérieure et des ressources publiques

8. Les entrées de capitaux et l'épargne intérieure ne sont pas interchangeable. Il est essentiel en effet, même pour les pays recevant des apports de capitaux, d'accroître leur taux d'épargne intérieure, de façon à maintenir la croissance économique même si les IED ou les investissements de portefeuille diminuent. Pour ce qui est des recettes publiques, la réforme de la fiscalité constitue une priorité dans la plupart des pays en développement. Un système d'imposition du revenu à assiette large est préférable à celui, plus étroit, du prélèvement de droits d'importation et de taxes sur les sociétés. Dans le contexte de la lutte contre la fraude fiscale et afin d'élargir l'assiette de l'impôt, il serait peut-être utile de calculer le revenu imposable en appliquant de simples critères objectifs.

Maintien et amélioration des services sociaux

9. Si la mondialisation a renforcé les pressions en faveur de la rigueur budgétaire, les investissements dans l'éducation, la santé et d'autres services sociaux ont toutefois pris de l'importance dans le contexte du maintien de la compétitivité économique, de l'amélioration de la gestion des secteurs public et privé, ainsi que de la prospérité en général. Il est probable que la réduction des dépenses sociales aura des effets néfastes sur la croissance et sur les entrées de capitaux à moyen terme et à long terme. L'augmentation des investissements publics, avec en parallèle la promotion des investissements privés, exige souvent d'améliorer les politiques et la gestion en matière de fiscalité.

Protection sociale et lutte contre la pauvreté

10. Dans de nombreux pays, tant développés qu'en développement, la mondialisation, la libéralisation et l'évolution rapide des techniques se sont accompagnées d'une aggravation des inégalités économiques, de la pauvreté, et du chômage ainsi que d'une dégradation de l'environnement. Le succès des réformes économiques exige souvent l'établissement de systèmes de protection sociale afin de réduire les effets économiques et sociaux négatifs qu'elles entraînent en particulier sur les catégories les plus pauvres et de conserver l'appui de la population à ces mesures. Les programmes de protection sociale les plus efficaces pendant la réforme étaient ceux qui se fondaient sur l'expansion des programmes existants. En général, la lutte contre la pauvreté est liée à une économie centrée sur les secteurs à forte intensité de main-d'oeuvre peu qualifiée et dépend d'un accès amélioré des pauvres aux ressources productives et aux services publics. La réforme de la législation du travail, dont les dispositions sont dépassées ou inadaptées, peut parfois promouvoir l'emploi, mais réduire la protection des travailleurs contre les licenciements, risque de décourager les investissements dans le domaine des ressources humaines, sans pour autant augmenter le nombre d'emplois.

Administration et participation

11. La stabilité et la cohésion économiques, sociales et politiques jouent un rôle clef dans la promotion de l'épargne et des investissements. La stabilité est favorisée lorsque l'État et l'administration publique sont dotés des compétences et des ressources nécessaires pour élaborer et appliquer des politiques encourageant l'épargne et l'investissement, augmentant les recettes fiscales, maintenant les services publics et les infrastructures, créant et régulant les marchés, ainsi que pour obtenir le soutien de groupes politiques à la mise en oeuvre de mesures rationnelles. Une répartition relativement égalitaire des revenus, qui limite les luttes politiques au sujet des questions de répartition, renforce l'efficacité des politiques de développement. Établir la légitimité d'un État par le respect des droits fondamentaux et de la légalité, une bonne administration de la justice et la promotion de la participation de la population aux affaires publiques est un facteur important en soi qui contribue aussi à promouvoir l'épargne et l'investissement et à prévenir la fuite des capitaux. Les autorités locales et les organisations non gouvernementales peuvent aussi jouer un rôle important dans le processus du développement.

Protection de l'environnement

12. La protection des ressources naturelles et de l'environnement contre le gaspillage et l'exploitation inéconomique devrait se fonder sur des politiques nationales visant à prévenir la détérioration de l'environnement. Ces politiques devraient s'appuyer sur des normes ou des directives internationales, en particulier des normes minimales mais efficaces mises au point avec la participation de tous les pays. Les normes d'environnement pourraient être mises en oeuvre dans le cadre d'accords de commerce régionaux. La Commission du développement durable devrait examiner la question de l'élaboration de normes internationales dans ce domaine.

Accès aux marchés des pays développés

13. Les pays développés devraient maintenir leur propre croissance économique et accroître les possibilités offertes aux pays en développement de développer leurs exportations, à la fois les produits manufacturés en provenance des pays en développement les plus avancés et les produits de base en provenance des pays les moins avancés. Les pays développés devraient en particulier admettre en franchise tous les produits en provenance des pays les moins avancés et assouplir, voire éliminer, les conditions régissant cet accès.

Aide publique au développement et allégement de la dette

14. La plupart des pays en développement doivent recevoir un apport constant et croissant de ressources financières internationales pour satisfaire leurs besoins en matière de capitaux et d'investissement de devises, et faire face aux priorités en matière de développement humain. Il faudra fournir aux pays les moins avancés une aide continue et efficace pendant au moins 10 ans pour leur permettre de bénéficier de la mondialisation et générer une croissance soutenue. L'APD joue un rôle crucial dans la diversification économique, le passage de l'économie planifiée à l'économie de marché, et le financement du développement des infrastructures ainsi que de la valorisation des ressources humaines. Les pays développés devraient augmenter le volume de l'APD au lieu de le réduire et faire des efforts plus énergiques pour remplir leurs engagements en la matière, en particulier celui consistant à consacrer 0,2 % de leur PNB à l'APD aux pays les moins avancés. Ils devraient aussi continuer à aider les pays en transition à passer sans heurt d'une économie planifiée à une économie de marché, ainsi qu'à mettre en place les capacités nationales nécessaires à la restructuration, à la reconstruction et la croissance économiques. Des efforts supplémentaires doivent aussi être faits pour réduire le service et l'encours de la dette, y compris la dette multilatérale des pays les moins avancés et d'autres pays à faible revenu fortement très endettés, ce qui permettra de centrer les ressources sur le développement et facilitera l'accès aux marchés financiers internationaux.

Codes de conduite internationaux

15. L'ONU devrait examiner plus avant la question d'un code de conduite applicable aux activités des sociétés transnationales, compte tenu des travaux poursuivis par l'OCDE dans ce domaine. Des codes de conduite internationaux sont également nécessaires pour empêcher que les gouvernements ne poursuivent des politiques compétitives consistant à saper les conditions sociales, à procéder à des dévaluations à des fins de compétitivité et à minimiser les réglementations financières ou à maximiser les allégements fiscaux.

Création d'une organisation financière mondiale

16. Outre les systèmes nationaux de réglementation financière, il faudrait aussi établir des normes internationales pour promouvoir des pratiques et principes financiers rationnels et éviter la concurrence destructrice et les incompatibilités entre les pays. Cette tâche devrait être confiée aux organismes internationaux chargés de la coordination des réglementations et de la supervision financières. Une institution telle qu'une organisation financière mondiale est nécessaire pour fournir des directives générales applicables à ces activités et en contrôler les progrès et l'efficacité, tout en identifiant les besoins de supervision à mesure qu'ils se font jour.

Création d'un conseil de sécurité économique et sociale

17. Étant donné que, dans le contexte de la mondialisation actuelle, une catastrophe financière massive est envisageable, il conviendrait de renforcer la gouvernance mondiale. En cas d'urgence financière, le FMI et la Banque des règlements internationaux devraient assurer l'accès à des crédits importants et il faudrait augmenter les montants prévus dans les accords généraux d'emprunt (AGE). Un conseil de sécurité économique et sociale, parallèle au Conseil de sécurité, pourrait favoriser la coordination économique et introduire des dispositions en matière de prévention et de réglementation qui sont de plus en plus nécessaires dans l'économie mondiale.

Examen de la liste des pays les moins avancés

18. Après l'examen triennal de la liste des pays les moins avancés, le Comité a décidé que Vanuatu n'y figurerait plus à compter de cette année, comme il a été recommandé en 1994 et que le Cap-Vert, les Maldives et les îles Samoa seraient éliminés de la liste en l'an 2000, sous réserve d'un examen prévu à cette date. Aucune recommandation n'a été faite concernant l'adjonction d'autres pays sur cette liste.

Futur programme de travail

19. Dans le contexte de son programme de travail pour 1997-1998, le Comité a décidé d'examiner les questions des transferts entre générations et de la sécurité sociale, des migrations internationales et de l'emploi, ainsi que celle de l'examen des critères et des méthodes appliqués pour l'inscription d'un pays dans la catégorie des pays les moins avancés.

II. MONDIALISATION DANS LES ANNÉES 90 ET DÉFIS POSÉS AUX POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT

20. En 1992, le Comité a procédé à un examen critique des programmes de réforme économique dans les pays en développement et a étudié les raisons pour lesquelles ceux-ci n'ont pas répondu aux attentes. Faisant suite à ces travaux, le présent rapport a pour objet de déterminer l'impact de la mondialisation sur le développement dans les années 90, et de formuler des recommandations concernant les politiques, les institutions et la conduite des affaires politiques aux niveaux national et international. Ces recommandations portent non seulement sur les programmes de stabilisation, d'ajustement et de réforme, mais aussi sur toutes les politiques économiques s'inscrivant dans le contexte de la mondialisation, et considérées comme composantes des stratégies globales de développement des pays en développement. Le Comité a estimé, au moment d'élaborer ces recommandations, qu'il s'agissait là d'éléments de la politique de développement qui devraient être évalués par rapport aux objectifs que sont le renforcement des capacités humaines et la croissance économique dont l'objet est d'améliorer les conditions de vie des populations.

A. Caractéristiques de la mondialisation

21. La mondialisation désigne l'organisation intégrée de l'activité économique transfrontière, sous l'impulsion des agents économiques transnationaux – que sont notamment les sociétés transnationales des pays développés et des pays en développement et les investisseurs institutionnels –, réalisée grâce à la rapide expansion du commerce international, des mouvements de capitaux et des transferts de technologie, et facilitée par la révolution intervenue dans les télécommunications et l'informatique. La mondialisation est un processus continu et évolutif.

22. La large ouverture des économies dans le monde entier, que ce soit en matière d'échanges, de finance, d'investissement ou de transfert de technologie, a des conséquences profondes en termes de création de possibilités de croissance et de développement. Certains pays, généralement ceux qui ont déjà atteint un haut niveau d'efficacité, sont bien placés pour profiter des nouvelles possibilités; ce n'est pas le cas des économies moins développées et, partant, moins flexibles. Néanmoins, presque tous les pays ont pris des mesures décisives en vue de supprimer ou amoindrir les instruments de politique générale servant à orienter et contrôler les opérations transfrontières. Ils ont aussi élargi, au niveau interne, le champ laissé aux mécanismes du marché, et remodelé les cadres institutionnels en vue de s'adapter à cette plus grande liberté laissée aux forces du marché.

23. On ne peut guère nier que ces changements ont contribué à la croissance de l'économie mondiale dans les années 90. Cependant, cette transformation du fonctionnement des économies aux niveaux national et international, a fait clairement apparaître de graves faiblesses dans un certain nombre de domaines. Le présent rapport examine les avantages et les possibilités découlant de la mondialisation, ainsi que les problèmes et les faiblesses que celle-ci a mis en lumière. À partir de cet examen, des recommandations sont faites quant aux mesures qui permettraient aux pays en développement de bénéficier de la mondialisation, et à la façon dont les pays développés et la communauté internationale pourraient faire en sorte que tous les pays participent au processus.

1. Vers une intégration plus variée et plus profonde de l'économie mondiale

24. Depuis les années 70, on assiste à une expansion et un approfondissement du processus de mondialisation, concernant aussi bien les marchés de capitaux que les échanges. Dans les années 70, le recyclage des revenus des pays producteurs de pétrole a été l'impulsion initiale de l'expansion rapide des flux financiers au niveau mondial. Ce phénomène, ajouté à la libéralisation des marchés financiers dans de nombreux pays développés et pays en développement, a favorisé l'intégration des marchés financiers partout dans le monde.

25. Dans les années 90, le processus de mondialisation a été alimenté de plus en plus par la production étrangère des sociétés transnationales, largement financée par les IED et la forte croissance des investissements internationaux de portefeuille. Les investissements internationaux, les transferts de technologie sans prise de participation et les associations transfrontières ont augmenté plus rapidement que le PIB mondial, les échanges internationaux, et les investissements nationaux. Les fusions et les acquisitions de sociétés se sont également multipliées. La privatisation des entreprises publiques, y compris la mise en place et l'exploitation d'infrastructures, a également contribué aux mouvements internationaux de capitaux.

26. Vu l'augmentation de la concurrence internationale, les IED, les échanges et les courants de technologie sont de plus en plus souvent le résultat d'alliances stratégiques complexes, de caractère international, à l'intérieur d'une même société ou entre plusieurs sociétés, et portant sur la production, les approvisionnements et la distribution. Ces réseaux dépassent les frontières nationales, le but étant de profiter des différences en matière d'avantages comparatifs, des synergies et des économies d'échelle et d'étaler les risques dus à des coûts fixes élevés, et d'avoir accès aux technologies, aux nouveaux marchés, aux filières de distribution et autres facteurs de compétitivité. Ces réseaux opèrent souvent au niveau régional et regroupent des petites et moyennes entreprises, de grandes entreprises des pays en développement et des pays nouvellement industrialisés, ainsi que de grandes sociétés transnationales de pays développés.

27. Ces dernières années, les courants d'IED sont passés du secteur primaire au secteur manufacturier puis au secteur des services, sans oublier l'augmentation dont ont bénéficié les agro-industries. La composition du capital acquis par les investisseurs de portefeuille étrangers s'est part déplacée des titres d'emprunt vers les placements en action, et parmi les titres d'emprunt, des prêts bancaires commerciaux vers les obligations et les nouveaux instruments créés par "titrisation".

28. Les pays en développement sont directement concernés par les changements intervenus en matière de mouvements internationaux de capitaux. Les courants de capitaux privés vers les pays en développement ont nettement augmenté ces dernières années, qu'il s'agisse d'IED ou d'investissements de portefeuille.

29. Ces capitaux privés sont essentiellement des investissements de portefeuille en Amérique latine et des IED en Asie. Cette différence semble toutefois s'estomper.

30. Dans les années 90, le processus de mondialisation s'est également étendu aux pays de l'ex-Union soviétique et aux pays d'Europe centrale et orientale qui faisaient partie du Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM), pays qui

ont ouvert leur économie aux marchés mondiaux de capitaux et à la libéralisation des échanges. Ces nouveaux marchés n'ont pas encore été complètement pénétrés par les forces motrices de la mondialisation, mais ils attirent déjà des capitaux et des échanges importants, et offrent un grand potentiel de développement pour ce qui est du processus de mondialisation.

31. Les courants de capitaux privés vers les nouveaux marchés devraient encore augmenter à l'avenir, notamment à cause d'une pression accrue sur les fonds de retraite et autres investisseurs institutionnels dans le sens de la diversification de leurs investissements, et des efforts de nombreux pays en développement pour attirer davantage les investissements étrangers.

2. Transfert du pouvoir de décision des autorités politiques nationales vers les agents du marché mondial

32. Dans les années 90, la mondialisation s'est caractérisée par le transfert de la gestion des ressources mondiales des mains des autorités politiques nationales à celles des agents du marché mondial. La composition et la répartition des investissements et de la production au niveau mondial sont déterminées de plus en plus par les décisions et les actes des agents du marché, qui ne sont pas politiquement responsables devant les gouvernements nationaux ou soumis à leur contrôle.

33. On estime qu'aujourd'hui les 100 plus grandes sociétés transnationales (non compris le secteur de la banque et de la finance) représentent environ un tiers des IED dans le monde.

34. Alors qu'augmentaient les courants de capitaux privés à destination des pays en développement, l'aide publique au développement a diminué sensiblement en termes réels, comme le montre le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1

Total des courants nets de ressources à destination des pays en développement (1990-1996)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Courants de capitaux privés	44,4	56,9	90,6	157,1	161,3	184,2	243,8
IED	24,5	33,5	43,6	67,2	83,7	95,5	109,5
Investissements de portefeuille	5,5	17,3	20,9	80,9	62,0	60,6	91,8
Banques commerciales	3,0	2,8	12,5	-0,3	11,0	26,5	34,2
Autres	11,3	3,3	13,5	9,2	4,6	1,7	8,3
Aide publique au développement	56,5	65,6	55,4	55,0	45,7	53,0	40,8

Source : Banque mondiale, Global Development Finance 1997 (Washington, D. C.).

3. Concentration des mouvements de capitaux

35. Malgré l'augmentation des courants à destination des nouveaux marchés, les mouvements internationaux de capitaux demeurent fortement concentrés, passant d'un petit nombre de pays développés et de sociétés transnationales à un petit nombre de pays en développement.

36. Sur un total d'environ 2 700 milliards de dollars d'IED en 1995, 65 % environ provenaient de cinq grandes économies développées. Cette même année, 80 % des courants d'IED vers les pays en développement ont bénéficié à 12 pays d'Asie et d'Amérique latine, grands pays ou pays à croissance rapide, ou les deux. Neuf pays d'Amérique latine et d'Asie de l'Est représentaient 80 % des émissions nettes d'obligations internationales de toutes les économies en développement et en transition. Six pays bénéficiaient de 60 % des emprunts consortiaux.

4. Nouvelles tendances en matière d'accords régionaux

37. L'accroissement des échanges et des courants d'investissements intrarégionaux est aussi caractéristique du processus de mondialisation dans les années 90, tant dans les régions dotées d'accords d'intégration en bonne et due forme que là où les arrangements formels ne sont qu'embryonnaires. On a assisté à une rapide multiplication des arrangements régionaux formels et informels, motivée tant par les inquiétudes que suscitent les éventuelles conséquences négatives de la mondialisation sur les économies nationales que par les perspectives positives offertes par la régionalisation. En Europe, la Communauté européenne est en train de passer de l'intégration économique à l'union monétaire et à une intégration politique plus étroite; en Amérique du Nord, les États-Unis, le Canada et le Mexique ont constitué l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA); un certain nombre d'initiatives ont été prises dans la région Asie-Pacifique et en Amérique latine. En Afrique, malgré la mise en place de la Communauté économique africaine, qui regroupe les membres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), et l'entrée de l'Afrique du Sud dans la Communauté de développement de l'Afrique australe, l'intégration économique régionale reste très limitée.

38. À l'échelon régional, les mouvements de capitaux entre pays en développement sont particulièrement importants en Asie, du fait notamment de l'augmentation des IED des pays nouvellement industrialisés en direction des pays d'Asie du Sud-Est. En Asie de l'Est, les réseaux d'investissement privé et d'échanges commerciaux sont à l'origine d'une plus grande intégration économique régionale. Il y a eu également augmentation des mouvements de capitaux entre pays d'Amérique latine.

39. Alors que l'intégration économique régionale se renforçait presque partout dans le monde, l'alliance économique régionale entre l'ex-Union soviétique et ses partenaires d'Europe centrale et orientale (COMECON) s'est effondrée au début des années 90. On y voit généralement l'une des causes principales de la diminution spectaculaire de la production nationale des différents pays de la région. En outre, les capitaux étrangers servent en grande partie à l'acquisition d'entreprises existantes qui sont en voie de privatisation. La privatisation a souvent entraîné la fermeture d'unités de production ou suscité de grosses opérations de restructuration provoquant un chômage élevé.

B. Impératifs de l'intégration mondiale

1. Accès à la technologie et aux connaissances

40. La compétitivité sur les marchés mondiaux exige un haut niveau de productivité et de qualité, les bas salaires n'étant pas une condition suffisante. L'accès à une technologie de production plus avancée peut s'avérer indispensable à la croissance et à la diversification des exportations, et à la capacité de concurrencer les importations en provenance des pays développés.

41. Pour la plupart des pays en développement, l'accès à une technologie plus avancée passe par une participation accrue aux réseaux de sociétés internationales, et par un apprentissage fondé sur la pratique. Les grands pays en développement ont pu favoriser les transferts de technologie en en faisant une condition à l'accès aux marchés ou aux contrats du secteur public pour les sociétés transnationales, mais cette stratégie se heurte de plus en plus aux accords commerciaux internationaux.

2. Mondialisation des schémas de consommation

42. Le développement mondial des communications, des voyages et des échanges culturels suscite, dans les pays en développement, une demande croissante pour le niveau de vie matérielle élevé qui existe dans les pays développés. De plus, les taux élevés de croissance économique enregistrés par quelques pays en développement, par suite notamment de leur intégration dans les marchés mondiaux, constituent un exemple que d'autres pays souhaitent suivre en vue d'arriver aux mêmes résultats. La prise de conscience du fait que les intéressantes possibilités d'emploi qu'offre le développement des secteurs à forte intensité de connaissances profiteront à ceux qui seront dotés des connaissances et compétences requises, a entraîné une augmentation de la demande en matière d'éducation et autres services sociaux.

3. Pressions en faveur de la convergence des politiques et de l'ouverture des économies

43. La tendance en faveur d'une convergence des politiques orientée vers le modèle que représente l'économie ouverte tient en partie au succès avéré ou supposé de ce modèle; elle est également alimentée par les agents du marché mondial, en particulier les gouvernements des pays développés et les institutions financières et commerciales internationales qui font des politiques allant dans ce sens une condition à l'obtention des capitaux. En conséquence, la plupart des pays ont adapté leurs décisions concernant l'économie nationale à ces nouveaux impératifs, indépendamment des différences culturelles et, en particulier, des différences quant au degré d'intégration dans les marchés mondiaux.

44. Les pays qui sont lourdement tributaires des apports de capitaux privés jouissent généralement d'une liberté réduite dans le choix de leur politique économique du fait de la déstabilisation possible de ces apports. Ils sont notamment limités quant à l'utilisation du déficit budgétaire ou d'une politique d'expansion monétaire pour amortir les fluctuations de l'activité économique, par crainte de provoquer une crise touchant la valeur de leur monnaie.

45. Les pays qui sont tributaires d'apports financiers assortis de conditions favorables, ne servant souvent qu'à compenser l'effritement du cours des produits de base et l'alourdissement du service de la dette, connaissent

également une limitation de leurs possibilités de choix quant à leur politique nationale, du fait des pressions exercées par les institutions financières internationales et la relative perte d'autonomie par rapport à celles-ci.

46. Dans le contexte des accords régionaux, les règles imposées par ces accords, ou l'augmentation de la concurrence au sein de la région, entraînent une perte d'autonomie politique due à la privation des instruments politiques traditionnels que sont les droits de douane ou encore certaines subventions et taxes.

C. Les dangers de la mondialisation

1. Protagonistes et exclus des marchés mondiaux

47. Du fait de la convergence des flux internationaux de capitaux vers un petit nombre de pays en développement conjuguée à une prolifération des accords commerciaux et technologiques et des accords d'investissement entre les acteurs des marchés mondiaux, l'ampleur et la nature de la participation des pays en développement aux marchés mondiaux varient considérablement d'un pays à l'autre.

48. Pour la plupart des pays en développement, les échanges de biens et de services constituent la seule forme d'activité économique internationale. Pour d'autres, les apports de capitaux privés représentent une part essentielle des rentrées de devises, qu'il s'agisse d'IED ou de placements de portefeuille. Dans quelques pays en développement seulement, principalement en Asie de l'Est et du Sud-Est et en Amérique latine, les sociétés nationales se sont unies aux réseaux intégrés de sociétés transnationales et, dans certains cas, ont conclu des alliances stratégiques en vue d'exploiter les liens dynamiques entre commerce et investissement. Certaines de ces sociétés nationales sont en voie de devenir rapidement des acteurs mondiaux.

49. Un nombre limité mais croissant de pays prend ainsi place sur les marchés mondiaux aussi bien sur le plan des échanges qu'au niveau des capitaux. Toutefois, la plupart des pays en développement, notamment les moins avancés, restent exclus de ce processus. Non seulement ces pays ne bénéficient pas du processus de croissance pouvant naître des nouvelles possibilités offertes mais, lorsque leurs économies s'ouvrent et doivent supporter tout le poids de la concurrence sur les marchés mondiaux, leurs systèmes de production déjà faibles ne sont généralement plus viables. En outre, le rapport d'échange des pays les moins avancés s'est dégradé considérablement depuis 1980.

50. Tandis que la part de la population vivant dans la pauvreté absolue semble avoir diminué grâce à une croissance économique rapide dans certains grands pays en développement à faible revenu (notamment la Chine et l'Inde), le processus de mondialisation s'est accompagné d'une aggravation des déséquilibres économiques entre les pays à revenu moyen et élevé et les pays les moins avancés. Si les flux privés ont globalement augmenté, les pays les moins avancés ont enregistré une baisse de ces flux, aussi bien en termes réels qu'en pourcentage, et leur part des exportations mondiales a diminué. La baisse de l'APD a contribué à renforcer leur marginalisation.

51. Par ailleurs, bien que les résultats des négociations commerciales d'Uruguay doivent en principe être favorables à la plupart des pays, ils pourraient avoir des incidences négatives pour de nombreux pays parmi les moins avancés. La libéralisation des échanges limite le système de préférences dont nombre de ces pays bénéficiaient et elle ne porte que dans une très faible

mesure sur leurs produits (produits agricoles, textiles et vêtements notamment). Elle pourrait également être défavorable aux pays importateurs de produits alimentaires étant donné la hausse des coûts mondiaux de ces produits. Même si ces problèmes ont été reconnus et si certaines dispositions ont été prises en vue d'y faire face, celles-ci n'ont pas véritablement permis aux économies les plus faibles de partager les bienfaits de la mondialisation.

52. Dans les pays développés, il existe à l'échelon national des processus et des structures grâce auxquels les marchés sont soumis à un mécanisme d'équilibre préservant le bien de tous. Dans la plupart des pays en développement, les mécanismes de ce type sont inexistantes ou sont trop faibles et doivent être renforcés. Ce problème ne peut être résolu au moyen d'interventions ou de conditions externes, que se soit bilatéralement avec l'appui de pays plus forts ou par l'intermédiaire d'institutions multilatérales; la mise en place des processus politiques et des systèmes de protection sociale nécessaires doit reposer sur une action politique interne.

53. Enfin, tandis que les forces du marché au sein des économies nationales peuvent faire l'objet d'une surveillance des pouvoirs publics et d'un contrôle politique permettant d'atténuer les déséquilibres, il n'existe aucun système véritable de contrôle au niveau international.

2. Problèmes d'épargne et de change

54. Du fait de la baisse de l'APD et des difficultés d'accès aux marchés des capitaux privés, la plupart des pays les moins avancés et de nombreux autres pays en développement qui ne sont que partiellement intégrés aux marchés mondiaux doivent faire face à de graves problèmes d'épargne et de change.

55. Dans certains pays tributaires des exportations de produits primaires, la baisse des cours des produits de base a eu des incidences négatives sur les recettes à l'exportation, la balance des paiements et les taux de change entraînant souvent une aggravation des problèmes de dette, notamment dans les pays à faible revenu lourdement endettés. Dans ce contexte, le financement à des conditions libérales ou les apports de capitaux sont souvent utilisés pour maintenir les importations de biens intermédiaires et de biens de consommation plutôt que pour engendrer la croissance, d'où un risque de crise économique lorsque ces apports cessent.

3. Déflation potentielle et instabilité financière

56. Les pays qui s'appuient sur les apports de capitaux pour financer des taux de change ou des politiques monétaires ou fiscales non viables risquent de rencontrer de graves problèmes, si ces apports cessent. Même pour les pays mettant en oeuvre des politiques macro-économiques prudentes, de vastes apports de capitaux peuvent avoir des incidences négatives sur la croissance, particulièrement lorsque des apports ne pouvant pas être épongés viennent accroître la liquidité nationale, provoquent une véritable revalorisation de la monnaie et influent donc de façon négative sur les exportations et la croissance. Lorsque les flux de capitaux ralentissent, même les pays appliquant des politiques prudentes peuvent être confrontés à de graves crises de la balance des paiements.

57. De vastes apports de capitaux peuvent également entraîner des accès de spéculation dans certains secteurs économiques ou sur les marchés boursiers ou provoquer un accroissement excessif du crédit interne si les règles de prudence

existantes sont insuffisantes ou mal appliquées. Les accès de spéculation sont généralement suivis d'un effondrement et un accroissement excessif du crédit interne peut conduire à une crise bancaire. Les deux phénomènes peuvent avoir des incidences sur les autres secteurs ou même sur l'ensemble de l'économie.

58. Dans les pays où le secteur industriel est faible et où l'insuffisance des systèmes financiers a entraîné des déséquilibres dans la répartition des capitaux, la libéralisation rapide des échanges a provoqué une baisse importante de l'emploi industriel et un ralentissement ou un déclin de la production industrielle (cas du Ghana et de la Jamaïque, par exemple). Dans ces pays, la plupart des entreprises n'ont pas pu tirer profit de l'avantage comparatif potentiel d'une production à forte intensité de main-d'oeuvre et à faible coût salarial à cause du manque d'infrastructures, de travailleurs qualifiés et d'informations techniques et commerciales et de l'insuffisance des compétences commerciales et des capacités de gestion. Certaines entreprises exportatrices de produits traditionnels sont parvenues à accroître leurs exportations mais la diversification économique a été limitée et peu d'entreprises nouvelles sont entrées sur les marchés d'exportation. La viabilité du processus de libéralisation des échanges dans ces pays pourrait être liée à l'existence de programmes sociaux permettant d'atténuer les incidences de la baisse initiale de l'emploi industriel.

59. Bien que l'on considère généralement qu'elle bénéficie aux petites et moyennes entreprises, caractérisées dans l'ensemble par une forte intensité de main-d'oeuvre, la libéralisation peut également faire peser une menace sur celles-ci en les exposant à la concurrence de grosses sociétés transnationales à forte intensité de capital. Il pourrait être nécessaire d'aider ces entreprises à renforcer leurs capacités de gestion et de commercialisation afin de pouvoir tirer parti de la nouvelle conjoncture économique.

60. Enfin, la nécessité de veiller à la convergence des politiques et au maintien de la stabilité macro-économique pousse de nombreux pays à réduire leurs dépenses budgétaires de façon parfois excessive, ce qui a un effet déflationniste, à court terme tout au moins. Lorsque ces réductions touchent les dépenses d'investissement public dans les infrastructures, l'éducation ou les services de santé, leurs effets à long terme sur le développement ne peuvent être que négatifs.

4. Rupture du contrat social

61. On a pu constater en Amérique latine et en Asie que les flux internationaux de ressources pouvaient, lorsqu'ils se conjuguèrent à la croissance, constituer un facteur important de dépaupérisation, même lorsque les inégalités étaient accrues. En Amérique latine, la pauvreté a reculé dans les années 90 lorsque les flux internationaux de ressources et la croissance économique par habitant étaient positifs. L'expérience d'un certain nombre de pays, notamment en Asie de l'Est, donne la preuve qu'il est possible de concilier croissance économique rapide, apports de capitaux importants et équité sociale.

62. Toutefois, la mondialisation et les progrès technologiques rapides, conjugués à la crise de la dette et à l'inflation, se sont accompagnés d'un accroissement des inégalités économiques dans de nombreux pays, aussi bien développés qu'en développement. Un phénomène marquant dans les deux groupes de pays a été l'accroissement des écarts salariaux entre travailleurs qualifiés et travailleurs non qualifiés, du fait à la fois de l'évolution des techniques et de l'expansion des échanges commerciaux et des flux de capitaux.

63. Par ailleurs, le renforcement de la concurrence sur le plan commercial et sur celui des capitaux à l'échelle internationale a contraint certains pays à réduire la progressivité des impôts, à amputer les programmes de protection sociale existants, notamment ceux destinés aux personnes âgées et autres personnes non productives, et à éviter la création de nouveaux programmes de protection sociale.

64. Les pays de l'ex-Union soviétique et les autres pays d'Europe centrale et orientale doivent aujourd'hui faire face à une fracture au sein de leurs sociétés. Une nouvelle élite économique riche et puissante voit le jour tandis que les classes moyennes basculent dans la pauvreté. Du fait de la baisse des salaires réels, du manque d'emplois rémunérés et de la réduction des prestations sociales, les familles nombreuses, les minorités ethniques et, dans la plupart des pays, les retraités sont particulièrement touchés par ce phénomène.

5. Dégradation de l'environnement et atteinte à la diversité culturelle

65. Les incidences de la mondialisation sur l'environnement dépendent des politiques, de la situation et des conditions de croissance économique propres à chaque pays. Lorsqu'une réforme économique est nécessaire, les impératifs macro-économiques prennent souvent le pas sur les questions d'environnement, particulièrement à court terme. Si par exemple les devises sont rares et si des ressources naturelles exportables sont disponibles, il est probable que l'on en viendra à surexploiter ces ressources naturelles.

66. Les effets à long terme de la mondialisation et des politiques d'ajustement sur l'environnement sont complexes et difficiles à prédire et méritent d'être étudiés plus avant. Les lieux les plus rentables vers lesquels les capitaux internationaux sont attirés peuvent très bien être des lieux où les lois visant à protéger l'environnement sont insuffisantes ou mal appliquées. Par ailleurs, la concentration de l'IED dans les zones urbaines tend à aggraver les écarts entre zones urbaines et zones rurales, contribuant ainsi à l'urbanisation rapide et à la dégradation possible de l'environnement aussi bien urbain que rural. Cependant, l'investissement international permet aussi aux pays bénéficiaires d'accéder à des techniques plus modernes, plus efficaces et plus propres. De plus, la croissance économique et l'amélioration du niveau de vie sont susceptibles d'entraîner une demande de protection de l'environnement.

67. De même, la mondialisation peut avoir des effets tant positifs que négatifs sur la diversité culturelle. Les nouvelles techniques de l'information, telles que la télévision par satellite, font du monde un "village planétaire" et favorisent les échanges culturels internationaux au bénéfice de tous les pays. Toutefois, la mondialisation économique a pour effet d'apporter le consumérisme occidental aux pays en développement et de répandre une culture de la consommation souvent incompatible avec les capacités productives nationales ou les valeurs traditionnelles. Pour certains pays, les effets culturels de la mondialisation ont été unilatéraux, les messages culturels se propageant essentiellement des pays développés vers les pays en développement. Malheureusement, certains de ces messages ont eu une incidence négative et destructrice sur les valeurs culturelles et locales.

D. Les défis de la mondialisation

1. Mettre au point de nouveaux moyens d'intervention

68. Face à la tendance des marchés financiers mondiaux et des institutions financières internationales à exiger l'austérité budgétaire et monétaire, notamment des économies les plus faibles, freinant la croissance économique aussi bien nationale qu'internationale, il est nécessaire de mettre au point de nouveaux instruments de politique nationaux et internationaux destinés à promouvoir la croissance et l'emploi tout en maintenant la stabilité macro-économique. Les institutions financières internationales devraient accorder plus d'attention aux effets divers de la mondialisation sur les pays en développement et appuyer le processus de croissance et de développement, notamment des économies les plus faibles, en fournissant des conseils de politique générale et un appui financier appropriés.

2. Empêcher l'aggravation des inégalités

69. Face aux inégalités d'accès des pays aux échanges et aux marchés des capitaux liées à la mondialisation, il est essentiel que la communauté internationale mette en oeuvre des politiques visant à créer un environnement mondial plus sûr et plus équitable et à empêcher l'émergence d'un ordre mondial rompu.

3. Préserver le "filet de protection sociale"

70. Dans la mesure où les réformes économiques, même lorsqu'elles parviennent à engendrer une croissance économique, peuvent aggraver les inégalités, la pauvreté, le chômage et la dégradation de l'environnement, les programmes de réforme doivent tenir compte de leurs incidences sur la cohésion sociale et être évalués en conséquence. Faute de cela, le processus de réforme peut être entravé par la disparition des filets de protection sociale, qui constitue une source d'instabilité sociale et compromet donc le développement.

71. La protection de la cohésion sociale devrait être une priorité pour certains pays en transition, pour lesquels l'adaptation aux marchés mondiaux et aux conditions imposées par les institutions financières internationales s'est traduite par de vastes licenciements dans le secteur public et l'industrie, des baisses de salaires et des réductions de services sociaux. Les difficultés en résultant ont souvent été trop importantes pour que les "filets de protection" formels et informels existants permettent d'y faire face, d'autant plus que ceux-ci ont été réduits du fait de la baisse des revenus publics et privés.

72. Les programmes de réforme économique, et en particulier les "thérapies de choc", devraient comprendre des dispositifs de protection sociale, ou des filets de protection, destinés à empêcher une aggravation de la pauvreté. De tels dispositifs pourraient également jouer un rôle important en permettant de réparer les pertes subies du fait des réformes par les groupes influents, comme les employés du secteur public, et de réduire ainsi l'opposition qui risquerait d'empêcher ou de compromettre les réformes.

4. Réduire l'instabilité économique

73. Les possibilités offertes par l'expansion des marchés mondiaux et la libéralisation financière et commerciale s'accompagnent inévitablement de risques accrus de déstabilisation des flux de capitaux, qu'ils soient en

provenance ou à destination de l'étranger, et de chocs externes liés aux fluctuations des cours mondiaux. Il est donc nécessaire de renforcer les dispositifs internationaux de sécurité afin de protéger les pays menacés par des mouvements de capitaux imprévus ou des chocs externes. Les institutions financières internationales ont commencé à agir dans ce sens et il est important que cette action soit appuyée et poursuivie.

5. Garantir des accords commerciaux régionaux ouverts

74. Étant donné les économies d'échelle potentielles et les externalités liées à l'envergure des marchés découlant des liens entre commerce et investissement au niveau régional, il importe que les accords régionaux garantissent des échanges ouverts et favorisent la multiplication des échanges plutôt que leur détournement. Les régimes internationaux peuvent également aider à ce que les accords régionaux ne deviennent pas des "clubs fermés" et puissent, grâce à des règles d'entrée appropriées et à des garanties de libre accès, être étendus à un plus grand nombre de pays en développement qui pourraient bénéficier des marchés élargis et des réseaux d'approvisionnement, de production et de commercialisation auxquels les accords régionaux donnent accès.

6. Renforcer les responsabilités politiques

75. Face aux pouvoirs croissants des acteurs mondiaux privés s'agissant de déterminer la distribution des revenus et de la production ainsi que le contenu des politiques économiques et sociales, en dehors du processus politique, il importe d'élargir la participation aux prises des décisions et de renforcer les responsabilités politiques en améliorant la transparence des prises de décisions au sein des institutions régionales et internationales existantes. Il faut donc promouvoir le dialogue social au niveau supranational et faire participer les organisations non gouvernementales aux prises de décisions ayant trait au développement.

76. Par ailleurs, il devient de plus en plus nécessaire de s'assurer que les accords régionaux, en particulier les accords informels, sont soumis au processus politique afin de garantir des prises de décisions transparentes et démocratiques.

III. POLITIQUES NATIONALES POUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT PARTIELLEMENT OU TOTALEMENT INTÉGRÉS AUX MARCHÉS MONDIAUX

77. Les progrès accomplis au niveau national en matière de mise en valeur des ressources humaines, de formation de capital, de mise au point et d'adaptation des techniques et de gestion des ressources naturelles constituent le principal moteur du développement. Une intégration aux marchés mondiaux ne peut s'avérer véritablement bénéfique que si elle s'accompagne d'une véritable action nationale de développement.

78. On ne peut formuler des recommandations d'ordre général en s'appuyant simplement sur l'exemple de quelques expériences réussies; il faut concevoir des ensembles de mesures adaptés à la situation propre de chaque pays. Le succès ou l'échec des réformes de politique générale s'agissant de parvenir à la croissance économique et au développement social dépend de la situation sociale et des institutions de chaque pays ainsi que des conditions initiales, du calendrier et de l'échelonnement des réformes et de la conjoncture économique internationale.

79. Il est néanmoins utile de regrouper les propositions de mesures sous quatre grandes rubriques correspondant aux principaux objectifs des réformes dans le contexte de la mondialisation :

- a) Politiques visant à soutenir une croissance à long terme;
- b) Politiques visant à préserver la stabilité économique;
- c) Politiques visant à promouvoir la cohésion sociale; et
- d) Politiques visant à protéger et à enrichir le milieu naturel et culturel.

A. Soutien de la croissance à long terme

1. Mesures d'incitation et politiques industrielles visant à attirer et à maintenir les flux de capitaux

80. Afin d'attirer et de maintenir les flux de capitaux, les pays devraient créer un environnement favorable sur fond de stabilité économique, sociale et politique.

81. La libéralisation des échanges internationaux et des marchés nationaux ainsi que la déréglementation et la privatisation se sont avérées des facteurs importants s'agissant d'attirer les capitaux vers les pays en développement. Pour garantir le maintien des flux de capitaux et la croissance à long terme, toutefois, il faut aussi mettre à niveau régulièrement les capacités technologiques et productives nationales, car les avantages comparatifs évoluent aussi bien à l'échelon national que sur le plan international, et éviter de se fonder seulement sur des avantages comparatifs figés et des politiques de libéralisation tournées vers l'extérieur.

82. L'expérience montre que les pays qui sont parvenus à entretenir des flux de capitaux durables et une croissance à long terme sont ceux qui ont systématiquement amélioré leurs ressources humaines et leurs infrastructures et

favorisé une diversification ou un renforcement constant de leur production nationale.

83. L'éventail des politiques dont disposent les gouvernements pour attirer les flux de capitaux a été limité par des accords internationaux (dont les accords issus des négociations d'Uruguay) et par des accords régionaux destinés à harmoniser les politiques, concernant notamment le traitement différencié des investissements étrangers, au moyen de réductions d'impôt par exemple. Les politiques nationales relatives à la fiscalité des entreprises et les possibilités d'accès aux infrastructures et à des ressources humaines qualifiées peuvent néanmoins constituer des stimulants importants.

84. Dans leurs efforts pour attirer les investisseurs étrangers privés, de nombreux gouvernements redoutent les conséquences d'une augmentation des impôts directs. De faibles taux d'imposition ou des allègements d'impôts semblent constituer un moyen évident et rapide d'attirer les capitaux, à court terme tout au moins. Pourtant, de nombreux éléments prouvent que la fiscalité constitue un facteur moins déterminant pour l'IED que les infrastructures, les compétences disponibles et la taille des marchés. L'amélioration des compétences, le renforcement des infrastructures et le maintien de la stabilité macro-économique constituent donc généralement de meilleurs moyens d'attirer l'investissement que les réductions d'impôt, à condition que les taux d'imposition pratiqués ne soient pas très élevés. Outre qu'elles sont généralement plus efficaces à moyen terme, les mesures de ce type peuvent, si elles ne parviennent pas à attirer beaucoup de capitaux étrangers, encourager malgré tout les investisseurs nationaux.

85. Les subventions destinées au développement des infrastructures dans les zones les moins développées se sont avérées très efficaces pour encourager les apports de capitaux privés et corriger les déséquilibres régionaux, comme le montre l'expérience de l'Europe.

86. Lorsque le secteur privé hésite à investir pour cause d'incertitude, les garanties de prêts par l'État, les garanties d'un rendement minimum des investissements ou les coentreprises peuvent constituer des solutions satisfaisantes pour éviter un accroissement des investissements publics.

87. Les gouvernements peuvent également s'efforcer de protéger et de soutenir de façon sélective les industries ayant un potentiel de croissance, comme c'est le cas dans certains pays d'Asie. D'autres pays ont également utilisé, avec plus ou moins de succès, des politiques d'industrialisation sélective axées notamment sur les mesures suivantes : protection des industries naissantes, subventions à l'exportation, octroi de taux d'intérêt avantageux pour certains investissements d'équipement, promotion de l'intégration industrielle en vue d'économies d'échelle, subvention des technologies nouvelles, stimulation de la recherche-développement, et aide aux industries en difficulté. La mise en oeuvre de telles mesures requiert néanmoins des capacités administratives publiques très développées et un certain degré de protection contre les pressions politiques. Ces deux conditions étant rarement réunies, nombre de tentatives de mise en oeuvre de politiques industrielles de ce type ne sont pas parvenues à favoriser l'industrialisation et la croissance. En outre, les mesures d'incitations sélectives sont pour beaucoup limitées par les accords internationaux ou régionaux.

88. La libéralisation des échanges et des transactions financières limite généralement le pouvoir de l'État à orienter les investissements et à promouvoir

l'industrialisation et la diversification économique au moyen de politiques commerciales et par la gestion des réserves en devises. Pour promouvoir le développement en renforçant les marchés nationaux, en encourageant les entreprises et en favorisant les exportations, il faut recourir à des moyens d'action complexes qui exigent un renforcement des capacités des organismes publics en matière d'élaboration et de mise en oeuvre des politiques.

2. Utilisation des flux de capitaux à des fins d'investissement

89. La mesure dans laquelle les flux de capitaux contribuent à la croissance dépend de la mesure dans laquelle ils contribuent aux investissements productifs plutôt qu'à la consommation. Ceci constitue également un facteur déterminant pour la viabilité à long terme du service de la dette. Il est toutefois difficile aux décideurs d'orienter les capitaux privés externes vers certaines utilisations données. Comme on l'a constaté, certains des instruments qui étaient auparavant utilisés pour promouvoir les investissements sont aujourd'hui limités par les accords commerciaux régionaux ou internationaux. Les mesures qui peuvent encore être utilisées consistent notamment à encourager l'investissement, décourager les importations de biens de consommation, renforcer les institutions nationales mettant en rapport capitaux et possibilités d'investissement, et réduire les obstacles bureaucratiques à la création et à la croissance des entreprises.

90. Si l'IED aussi bien que les entrées de capitaux au titre des investissements de portefeuille ont le pouvoir de favoriser la croissance, l'IED est généralement plus efficace car il est plus souvent utilisé pour accroître les capacités productives, est généralement plus stable et diversifié et se rattache au commerce et au transfert de technologie. Toutefois, les investisseurs directs, tout comme les investisseurs de portefeuille peuvent se retirer rapidement s'ils perdent confiance dans une économie, créant un risque de crise financière.

91. Les flux de capitaux vers les marchés boursiers, notamment pour la mise sur le marché de nouvelles actions, peuvent également constituer une source importante de financement d'investissement. L'investissement étranger en bourse peut également servir à établir des réseaux entre les entreprises étrangères et les entreprises nationales ainsi que des partenariats internationaux susceptibles de favoriser les exportations.

92. Les marchés boursiers, même lorsqu'ils ne constituent pas une source importante d'investissements nouveaux, peuvent s'avérer utiles en tant que moyens de connaître rapidement les réactions des investisseurs aux politiques mises en oeuvre et leurs attentes quant aux secteurs appelés à devenir rentables. Les "flambées" boursières peuvent toutefois favoriser la spéculation et des flux financiers irréguliers, qui risquent de compromettre la stabilité financière et la croissance économique.

93. Pour les pays dont le taux de croissance économique est inférieur au taux d'intérêt international réel, il est financièrement impossible d'emprunter aux conditions du marché pour couvrir les déficits de la balance des paiements courants. Dans ces pays, il est particulièrement essentiel que toutes les ressources, y compris les emprunts à l'étranger, soient utilisées pour des investissements productifs, d'autant plus que les pays en développement paient généralement des taux d'intérêt plus élevés sur les marchés des capitaux internationaux.

3. Augmentation de la productivité et restructuration de l'appareil de production

94. La croissance et le développement ne seront durables à long terme que si les apports de capitaux et les ressources internes contribuent, directement ou indirectement, à accroître la productivité interne et à renforcer la compétitivité structurelle du pays hôte, ainsi qu'à augmenter les revenus et la consommation.

95. Une croissance soutenue exige donc la mise en valeur des ressources humaines et l'amélioration des techniques de production en vue d'accroître la productivité, ainsi que des ressources financières et des capacités institutionnelles afin d'augmenter la production pour répondre à l'expansion des marchés. Elle suppose également de faire des investissements dans les secteurs où les avantages comparatifs locaux peuvent être accrus. Les pouvoirs publics devraient appuyer, par des politiques et des mesures d'incitation appropriées, la restructuration des sociétés nationales (amélioration de la productivité et augmentation de la production), par exemple par le biais de prêts et d'un appui technique à la modernisation ou à la relocalisation des petites et moyennes entreprises.

96. Bien que les sociétés transnationales permettent d'avoir accès aux technologies les plus avancées, l'État a néanmoins un rôle important à jouer dans la promotion du développement technologique national. La modernisation technologique dépend de la mise en place de capacités d'assimilation des techniques, grâce à la mise en valeur des ressources humaines et des institutions. La création d'instituts de recherche-développement, avec l'appui des pouvoirs publics, peut contribuer à la mise en valeur, au transfert et à l'adaptation de techniques de pointe dans les pays en développement.

97. L'augmentation de la productivité agricole dans les pays en développement constitue également une orientation prioritaire. La mise en valeur durable des ressources naturelles peut être un élément de la croissance et du développement économiques.

98. L'État devrait également établir un cadre politique, juridique et réglementaire stable, qui encourage l'industrie et l'agriculture à étendre leurs domaines d'investissements et à répondre à la libéralisation par l'augmentation de la production, de l'emploi et des exportations. À cette fin, il faudra peut-être aussi réformer le régime fiscal et le régime foncier, améliorer l'accès au crédit, étoffer les marchés des actions et investir des fonds publics dans la production de biens et services essentiels, domaines dans lesquels le secteur privé n'est pas prêt à investir.

4. Accroissement de l'épargne interne et des recettes publiques

99. Bien qu'il existe de bonnes raisons de croire que les flux de capitaux internationaux vont continuer à augmenter, il se peut également qu'ils diminuent, ce qui provoquerait d'importants déficits des paiements courants et des crises économiques dans les pays dont les stratégies de développement sont excessivement tributaires des apports de capitaux. Ces pays doivent augmenter leur épargne interne, de manière à poursuivre leur croissance économique même en cas de baisse des entrées de capitaux. Épargne interne et épargne étrangère se complètent; outre qu'elle encourage le développement des entreprises, une épargne interne élevée permet de financer la mise en valeur des infrastructures et des ressources humaines et, partant, d'attirer les IED.

100. Quelques gouvernements se sont efforcés d'encourager l'accumulation et l'investissement de capitaux privés en créant des programmes d'épargne (Central Provident Fund à Singapour, fonds de pension privés au Chili, par exemple), en encourageant l'épargne des entreprises, en limitant le crédit à la consommation, et en adoptant des politiques fiscales qui encouragent l'épargne. Toutefois, il n'a pas encore été démontré que ces politiques ont eu des incidences sur l'épargne et l'investissement totaux. Par ailleurs, les politiques visant à promouvoir l'épargne et l'investissement des entreprises moyennant la protection des industries nationales, comme celles mises en place en République de Corée, sont de plus en plus limitées en raison de la libéralisation des échanges.

101. Pour réduire le déficit budgétaire, tout en encourageant le commerce et en conservant, voire en étoffant, les services sociaux, il faut accroître les recettes en améliorant le système fiscal. La réforme fiscale est donc une orientation prioritaire dans la plupart des pays en développement.

102. Dans ces pays, l'administration fiscale est confrontée à de nombreuses difficultés : manque de personnel qualifié, équipement inadéquat, problèmes de supervision et de motivation des employés du secteur public, taux d'imposition imprécis ou trop complexes, difficultés à identifier les contribuables et à punir les fraudeurs, méthodes comptables déficientes, notamment. Dans quelques pays en développement, moins de la moitié des contributions fiscales sont recouvrées; on peut donc estimer que des investissements visant à renforcer l'administration fiscale permettraient d'augmenter substantiellement les recettes. Dans certains cas, la baisse des impôts, en améliorant le respect des obligations fiscales, peut accroître les recettes.

103. Un système fiscal devrait être conçu non seulement pour collecter des fonds, mais également pour promouvoir l'équité et l'efficacité; par ailleurs, il devrait être réalisable sur le plan administratif et politiquement acceptable. Pour ce qui est de l'équité et de l'efficacité, l'impôt sur le revenu à assiette large et la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sont préférables et constituent les principales sources de recettes fiscales dans les pays développés. Toutefois, pour des raisons pratiques d'ordre administratif et politique, la plupart des pays en développement ont opté pour des droits de douane et des impôts sur les sociétés élevés, à assiette étroite, et des recettes non fiscales (redevances sur l'exploitation des ressources minérales, et excédents du secteur public et des offices de commercialisation des produits de base).

104. Ces dernières années, un certain nombre de pays en développement ont mené à bien des réformes fiscales (réduction de la taxe professionnelle, adoption ou augmentation de la TVA, amélioration de l'administration fiscale, lutte contre la fraude, accroissement des recettes, notamment). Ces réformes montrent qu'un pays en développement peut se doter d'un système fiscal simple, pratique, juste et efficace simplement en adoptant la TVA (avec quelques exonérations sur les produits et services de base) et des taxes de consommation sur l'alcool, le tabac, les produits pétroliers et quelques produits de luxe, et en utilisant une partie des recettes pour indemniser les groupes lésés par ces réformes.

105. Compte tenu des limites des administrations fiscales des pays en développement, l'adoption de "critères de revenu objectifs" pour le calcul du revenu imposable (calculé en fonction d'un ensemble de critères comprenant, entre autres, le nombre de transactions, la valeur totale des achats et la taille de l'unité commerciale) a effectivement permis d'élargir l'assiette fiscale avec un minimum de conséquences politiques.

5. Mise en place de réseaux efficaces et élargissement des marchés

106. Les accords de coopération économique régionale peuvent encourager la croissance économique en augmentant les échanges entre pays membres, en élargissant les marchés, en accroissant la productivité et en facilitant la diversification économique. Ils peuvent également stimuler les flux de capitaux et les investissements dans la région et, partant, diversifier les sources de capitaux, réduire la dépendance à l'égard des capitaux des pays développés, et permettre aux pays d'attirer davantage d'IED à des conditions plus favorables.

107. Il est possible de surmonter les limitations découlant de la petitesse ou de l'insuffisance des marchés des pays en développement en adoptant des politiques qui encouragent : a) la coordination des entreprises nationales grâce à des échanges d'informations ou des accords de sous-traitance; b) la participation d'entreprises nationales à des réseaux commerciaux mondiaux; c) le renforcement des accords de coopération entre entreprises nationales et étrangères, en particulier entre pays voisins; d) l'installation d'entreprises étrangères dans le pays.

108. On peut également faciliter la croissance économique dans de petits pays grâce à des réseaux régionaux de coopération commerciale susceptibles de promouvoir l'intégration verticale et horizontale des entreprises, d'élargir le marché et d'offrir des externalités liées à l'envergure du marché. L'augmentation des coûts d'investissements fixes conjuguée à la diminution des cycles de vie des produits ayant accru les risques associés à des investissements "inédits" dans des sites nouveaux, la participation à des ensembles régionaux ou à des accords de coopération peut notablement diminuer les risques liés au marché.

109. Les petites et moyennes entreprises peuvent se servir des réseaux commerciaux informels et des relations de sous-traitance liées avec de grandes entreprises pour créer des réseaux internationaux de production et de distribution. Ainsi, des PME de Singapour, de Hong-kong et de la province chinoise de Taiwan, après avoir perdu leur avantage comparatif dans la production manufacturière à forte intensité de main-d'oeuvre, ont délocalisé leurs chaînes de production en Chine et en Asie du Sud-Est, en ayant recours à des réseaux informels pour réduire les barrières informationnelles et les coûts de transaction, tout en utilisant leur propre savoir-faire en matière de fabrication. Pour ce qui est de la conception du produit et de la distribution dans les marchés mondiaux, les PME recourent à leurs relations de sous-traitance établies avec des acheteurs dans les pays développés.

110. Les gouvernements des pays d'origine et des pays d'accueil, ainsi que des organismes privés (associations commerciales locales, par exemple), peuvent aider les PME à s'associer à des réseaux internationaux de production et de distribution, moyennant des services qui réduisent les barrières informationnelles et les coûts de transaction des PME qui investissent, facilitent la formation de coentreprises, et contribuent à la formation de relations avec les fournisseurs. Ainsi, le Gouvernement singapourien offre des informations, des encouragements, des incitations, une assistance, et fournit quelques fois des capitaux, pour aider des PME et des filiales de sociétés transnationales à délocaliser leurs opérations dans les pays voisins. Les entreprises publiques de Singapour et de la province chinoise de Taiwan ont créé des complexes industriels en Chine, au Viet Nam, en Inde et en Indonésie pour faciliter les IED des PME. Les pays en développement qui veulent attirer de tels investissements peuvent y contribuer en apportant une assistance et des

informations aux PME étrangères qui souhaitent investir, en encourageant les activités complémentaires des associations commerciales locales, en libéralisant les règles applicables aux investissements et aux échanges, et en facilitant les liaisons de transport et l'obtention de visas professionnels.

111. Les accords régionaux encouragent également les sociétés transnationales à investir directement dans des secteurs à plus forte intensité capitalistique. Par exemple, l'industrie automobile des pays de l'ASEAN a adopté en 1988 un "plan de complémentation" permettant aux constructeurs de fabriquer diverses composantes dans différents pays de l'ASEAN et de les échanger moyennant des droits de douane préférentiels. Depuis lors, ce plan a été étoffé pour s'inscrire dans un programme plus vaste de Coopération industrielle de l'ASEAN (AICO) qui devrait faciliter davantage la division régionale du travail dans l'industrie automobile et encourager les sociétés transnationales des pays développés à investir directement dans un marché régional plus vaste. Les partenaires et les fournisseurs locaux, constitués en coentreprises, participent activement aux réseaux d'assemblage, de sourcing et de distribution des sociétés transnationales dans la région.

B. Préserver la stabilité économique

1. Maintien d'un cadre de politique générale stable

112. La stabilité économique, sociale et politique (notamment des politiques macro-économiques stables) a largement contribué à encourager l'épargne et l'investissement internes et à attirer les IED dans les pays en développement les plus performants.

113. Une stabilisation budgétaire réussie repose sur une gestion politique adroite, qui est facilitée lorsque le gouvernement est relativement à l'abri des groupes de pression. Des stratégies ont été mises en oeuvre avec succès pour appuyer des programmes de stabilisation et de réforme, par exemple les suivantes : garantir certains avantages à court terme; expliquer les avantages à long terme; adopter des programmes de protection sociale pour aider les populations lésées par les réformes, par exemple des subventions alimentaires et des fonds sociaux. Dans certains cas, la stabilisation budgétaire n'est devenue politiquement réalisable qu'après plusieurs cycles d'expansion et de récession, accompagnés d'hyperinflation et de troubles sociaux, qui ont convaincu la classe moyenne et la classe ouvrière urbaines, politiquement puissantes, d'accepter l'austérité économique malgré les inconvénients à court terme.

114. La réforme économique et les changements structurels entraînent inévitablement une certaine redistribution du revenu et menacent les privilèges de quelques groupes influents (par exemple, ceux qui avaient auparavant accès au crédit et aux biens importés à des prix artificiellement bas). Dans les pays où les inégalités économiques sont fortes, la redistribution a tendance à être plus importante, et la résistance des groupes dont les intérêts sont menacés tend à s'accroître et conduit parfois à l'abandon des réformes. Dans ces circonstances, on a fait porter les débats d'orientation et les moyens politiques sur des questions de répartition plutôt que sur le développement économique, ce qui compromet la capacité des réformes à promouvoir la croissance à long terme. Dans les pays où les disparités économiques sont marquées, notamment en Amérique latine et en Afrique, les crises économiques ont persisté pendant de longues périodes, avant que les groupes privilégiés ne soient convaincus de la nécessité de modifier profondément les structures économiques, en particulier d'adopter des mesures de libéralisation éliminant les privilèges.

115. Des pays où la répartition des revenus est plus égalitaire, notamment en Asie de l'Est, ont su s'adapter plus rapidement et efficacement, et avec davantage de continuité dans les politiques, à l'évolution de la situation économique. L'existence d'une fonction publique suffisamment formée, avec de hautes qualités professionnelles, capable de résister aux pressions des groupes privilégiés en matière de répartition, peut aussi être une force non négligeable en faveur de politiques économiques stables et durables.

116. Afin d'obtenir et de maintenir un large appui politique en faveur des programmes de réforme économique, il faudra peut-être indemniser les groupes influents qui seront lésés. Toutefois, il ne sera peut-être pas financièrement possible d'indemniser complètement tous les groupes lésés, par exemple les employés du secteur public qui perdront leur emploi. Un processus graduel, au cours duquel on procède aux indemnisations les moins coûteuses à chaque étape, peut favoriser une réforme consensuelle et durable à un coût raisonnable.

117. Les programmes d'austérité destinés à réduire les déficits budgétaires ne devraient pas reposer sur une diminution des investissements publics, mais viser plutôt à limiter les dépenses de consommation des administrations publiques et encourager les économies dans le secteur public. Il faudrait accorder la priorité à la lutte contre la fraude fiscale et à l'élargissement de l'assiette de l'impôt.

118. Politiquement, l'adoption et le maintien de politiques rationnelles de développement à long terme sont nettement plus concluants lorsque le Gouvernement a les coudées franches sur le plan législatif, lorsqu'il est porteur d'un projet et qu'il dispose d'une équipe économique soudée. Il ne semble pas que les États autoritaires réussissent mieux que d'autres; en revanche, les avantages d'une stratégie initiale "du sommet vers la base", suivie de mesures favorisant le consensus, sont évidents.

2. Réduire l'instabilité des flux financiers

119. Les mouvements de capitaux dans le monde étant de plus en plus aisés, en raison à la fois des changements de politiques et des progrès techniques, l'instabilité des taux d'intérêt et des taux de change, ainsi que des flux financiers, s'est accrue. Il est donc plus difficile pour les décideurs de se procurer des capitaux externes, tout en évitant une déstabilisation due à l'instabilité des flux financiers, en particulier dans les petits pays où les institutions financières sont fragiles.

120. On considère en général que les IED sont moins instables que les investissements de portefeuille et qu'ils présentent donc moins de risques de déstabilisation financière.

121. Attirés par les variations escomptées de la rentabilité à court terme, les investissements de portefeuille et autres capitaux à court terme ont naturellement tendance à être instables et sont particulièrement susceptibles d'avoir des effets déstabilisants. L'instabilité de ces flux peut provoquer des fluctuations des taux de change propres à décourager les investissements dans le secteur exportateur et entraîner des difficultés de gestion de la dette externe.

122. Étant donné l'instabilité croissante des taux de change et des taux d'intérêt, investisseurs et gestionnaires doivent se couvrir contre les risques en utilisant des instruments financiers de plus en plus complexes, notamment les produits dérivés. Toutefois, on peut craindre que ces opérations transmettent

simplement le risque à l'ensemble du système, si des règles de prudence efficaces ne sont pas adoptées.

123. L'instabilité des flux financiers menace non seulement la solvabilité des institutions financières nationales, publiques ou privées, mais elle est également susceptible de déstabiliser le système financier international, compte tenu du caractère de plus en plus intégré du marché mondial des capitaux.

124. Pour réduire l'instabilité, des contrôles nationaux sur les entrées de capitaux sont souhaitables, mais difficiles à mettre en place ou à maintenir, en particulier dans le contexte de marchés financiers internationaux libéralisés. Des mesures de contrôle adaptées peuvent être efficaces à court terme, mais elles perdent de leur efficacité lorsque apparaissent des moyens de les contourner. Pour que les contrôles restent efficaces, les autorités de tutelle doivent constamment innover pour contrer les trouvailles des investisseurs qui tentent de s'y soustraire. En ce qui concerne les sorties de capitaux, les efforts de contrôle sont généralement inefficaces.

125. Quelques pays d'Amérique latine sont parvenus à limiter les entrées de capitaux, notamment en exigeant que des dépôts soient effectués sur des comptes non rémunérés, en réglementant les activités bancaires et en taxant les capitaux flottants. Une taxe de type Tobin sur les transactions de change, appliquée à un taux modeste (0,05 % par exemple), peut également contribuer à cet objectif.

126. En Asie, un certain nombre de facteurs expliquent l'instabilité relativement faible des capitaux, notamment les suivants : prédominance des IED, vigueur des économies qui attirent les investisseurs à long terme, bonne information des investisseurs, influence stabilisante d'une importante épargne interne. L'Amérique latine a davantage recouru à des capitaux à court terme, plus instables, et les pouvoirs publics ont souvent tardé à adapter leurs politiques à l'évolution de la situation internationale et nationale.

127. Les dépôts bancaires en devises à court terme, particulièrement instables, peuvent être mieux contrôlés par le biais d'une réglementation et d'une supervision bancaires, que par des contrôles directs des capitaux.

128. La diversification des marchés de capitaux, notamment l'augmentation des flux entre pays en développement, devrait contribuer à stabiliser les mouvements de capitaux.

129. L'adoption d'arrangements régionaux, tout en étoffant les marchés de capitaux de la région, peut également contribuer à diminuer l'instabilité des taux de change et à faciliter les échanges et les investissements internationaux.

3. Enchaînement approprié des politiques

130. La libéralisation des échanges et des marchés de capitaux peut contribuer à la croissance économique et au développement humain dans tous les pays, à long terme. Toutefois, à court et à moyen termes, la libéralisation et l'intégration mondiale posent de sérieux problèmes (calendrier, rythme, enchaînement, portée), qui tiennent à la difficulté d'assurer une répartition équitable et politiquement acceptable des avantages tout en minimisant les bouleversements à court terme.

131. Pour l'essentiel, les critiques formulées à l'encontre du processus de réforme sont motivées par le fait qu'on en attend, de façon irréaliste, des avantages sociaux à court terme, souvent mis en avant par les promoteurs des réformes. Il faut savoir que la réforme est une stratégie de développement à long terme, qui peut exiger des investissements financiers et un renforcement des institutions pendant 10 ans ou plus avant que les populations ne bénéficient d'une amélioration réelle de leur revenu et de leur niveau de vie. Il importe que les services sociaux de base soient maintenus pendant cette période.

132. Contrairement à l'idée selon laquelle la stabilisation macro-économique est un préalable à l'ajustement micro-économique ou sectoriel, il est souvent possible de mener les deux parallèlement. Un certain nombre de pays, en particulier la Chine, ont réussi à libéraliser le marché avant de prendre des mesures de stabilisation macro-économique. Quelques pays d'Europe orientale ont entrepris avec succès des réformes structurelles et retrouvé le chemin de la croissance économique avec des taux d'inflation pouvant aller jusqu'à 50 % par an.

133. On s'est servi de la forte croissance des économies d'Asie de l'Est comme argument pour hâter la libéralisation dans d'autres régions. Les économies d'Asie de l'Est ont cependant été libéralisées graduellement et de manière sélective, alors que l'on presse la plupart des pays dans d'autres régions de libéraliser leurs économies de manière beaucoup plus rapide et globale. En outre, des conditions initiales favorables ont facilité l'ajustement graduel des pays d'Asie de l'Est.

134. La Chine a commencé par libéraliser rapidement le secteur agricole, puis a entrepris de réformer progressivement le secteur industriel, en particulier les grandes industries publiques. La réforme plus lente des industries d'État a permis d'en diminuer les incidences sociales néfastes, en particulier dans la mesure où un grand nombre de ces grosses industries fournissent des services d'éducation, des soins de santé, des logements et d'autres services sociaux à leurs employés et à leurs familles. La réforme progressive du secteur industriel a également permis à la Chine de procéder à des réformes expérimentales sur une petite échelle avant d'appliquer plus largement les mesures bénéfiques.

135. Comme le montre le cas de la Chine, un processus de réforme graduel et sélectif permet de tirer partie du succès obtenu dans certains secteurs (libéralisation agricole et développement graduel de l'entreprise privée, par exemple) pour appuyer les réformes dans d'autres secteurs (industrie d'État, par exemple).

136. Bien que les données dont on dispose sur la manière correcte d'enchaîner la libéralisation soient quelque peu ambiguës, on s'accorde de plus en plus à penser que le processus a été réussi lorsque des cadres réglementaires ont été adoptés avant la libéralisation, et que les institutions financières ont pris des dispositions concernant les actifs non productifs avant la libéralisation financière.

137. On s'accorde également de plus en plus à penser qu'il faudrait libéraliser les mouvements de capitaux à long terme avant de libéraliser le commerce. Les échanges devraient être libéralisés de manière progressive, afin que des entreprises potentiellement, mais non actuellement, viables puissent s'adapter,

et que des mesures de protection sociale visant à atténuer les conséquences de la fermeture d'entreprises non viables soient facilitées. Les mouvements de capitaux à court terme devraient vraisemblablement être libéralisés en dernier lieu.

138. Les économies de l'ex-Union soviétique, et dans une moindre mesure d'autres pays d'Europe orientale, étaient confrontés non seulement à la détérioration de la situation économique, mais aussi à l'effondrement de leur système commercial régional, avec ses notables distorsions de prix. La situation de ces pays, qui ont dû complètement reconstruire leurs systèmes politique et économique, était donc assez différente de celle des pays en développement.

139. Il n'y a pas unanimité sur les avantages et les inconvénients d'une "thérapie de choc" par opposition à une réforme progressive. Les vertus relatives des deux méthodes dépendent de la situation particulière de chaque pays. Le Comité a estimé que le rythme des réformes devait être fonction de la capacité de chaque système politique et économique à s'adapter tout en préservant la cohésion sociale. Les réformes qui provoquent une instabilité socio-politique peuvent être facilement compromises et abandonnées. Les politiques "au coup par coup", qui augmentent l'incertitude, ont probablement un coût plus élevé que les pertes d'efficacité qui découlent d'un processus de réforme relativement plus lent.

4. Mise en place et application effective de cadres réglementaires

140. La mondialisation de l'économie a engagé et incité les pays en développement à libéraliser et à déréglementer leurs économies, ce qui a favorisé l'arrivée de nouveaux intervenants par le biais des IED et des investissements de portefeuille. Afin que ces intervenants puissent agir efficacement, les pouvoirs publics devraient mettre en place et faire appliquer des cadres réglementaires précisant les activités auxquelles peuvent se livrer les entreprises tant nationales qu'étrangères. Ces cadres doivent prendre en compte, en particulier, les questions suivantes : droits de propriété, accès aux marchés, opérations d'entrées et de sorties de capitaux, politiques de concurrence.

141. Dans les anciens pays socialistes, l'absence d'un système juridique applicable aux entreprises privées a nui aux initiatives visant à transformer rapidement des entreprises d'État en entreprises privées, et à encourager les entrepreneurs privés et les IED. On peut mentionner les obstacles suivants : anciennes lois qui interdisent nombre d'activités aux entreprises, inefficacité des tribunaux qui accroît le coût du règlement des différends, absence de lois claires concernant les activités commerciales essentielles, application inefficace des décisions judiciaires. Il est essentiel d'élaborer un système juridique facilitant l'entreprise privée si l'on veut que les privatisations débouchent sur la croissance économique. Alors qu'il serait souhaitable que les réformes juridiques interviennent avant la privatisation, une pression politique efficace en faveur de ces réformes et l'identification des besoins prioritaires n'apparaissent qu'après la privatisation. Le système juridique peut alors évoluer de manière à répondre aux besoins publics et privés à mesure qu'ils apparaissent et s'adapter au contexte économique et social spécifique.

C. Promotion de la cohésion sociale

1. Atténuation de la pauvreté et amélioration de l'équité

142. L'atténuation de la pauvreté constitue un objectif hautement prioritaire tant pour des raisons morales que pour la promotion du développement économique et de l'intégration sociale. La réduction des inégalités peut également contribuer à la stabilité sociale et politique et faciliter le processus de réforme économique.

143. De nombreux pays en développement étant largement tributaires des recettes fiscales des échanges commerciaux pour couvrir les dépenses de l'État et donc les dépenses sociales, la libéralisation des échanges aura des incidences sur les recettes publiques, qui seront positives ou négatives selon la structure du tarif douanier et la nature des importations et des exportations. Les pays à faible revenu, notamment ceux dont l'économie repose sur la production destinée à l'autoconsommation et les produits primaires, sont en général les plus dépendants des taxes sur le commerce. Dans ces conditions, il peut y avoir lieu d'assortir la réduction des droits de douane et des taxes à l'exportation d'autres réformes fiscales génératrices de revenus de manière à empêcher la dégradation des services sociaux.

144. Les possibilités de recourir à l'emprunt pour financer les dépenses publiques, d'augmenter les recettes douanières, d'accroître l'impôt et de subventionner les besoins essentiels des collectivités ou ménages à faible revenu étant de plus en plus limitées dans la conjoncture actuelle, il y a lieu de concevoir de nouveaux instruments de politique générale propres à faciliter la réalisation des objectifs sociaux.

145. Dans la plupart des pays en développement, il serait possible d'accroître les recettes en améliorant la perception des taxes autres que commerciales, sans majorer les taux d'imposition. Dans certains pays, le remplacement de contingentements des importations par des tarifs douaniers peut constituer la première mesure à prendre pour accroître les recettes tout en assurant la protection nécessaire de la production nationale.

146. Comme la plupart des subventions, même lorsqu'elles visent nominale-ment à bénéficier aux pauvres, profitent de manière disproportionnée aux ménages à revenu moyen et supérieur, les économies réalisées par leur réduction ou suppression pourraient être utilisées pour les services sociaux destinés aux secteurs démunis de la population ou le subventionnement ciblé des besoins essentiels. Dans le cas des pays les moins avancés et des autres pays à faible revenu, une assistance internationale est indispensable pour étayer les services sociaux et les autres programmes de dépaupérisation.

147. De l'avis général, l'augmentation de la croissance est essentielle pour atténuer la pauvreté dans les pays en développement. Une approche associant à la stabilisation macro-économique et à l'ajustement structurel l'affectation des ressources publiques voulues dans les secteurs sociaux, la mise en place de mécanismes destinés à développer les compétences et les capacités institutionnelles et l'application de politiques de protection sociale, se révèle en général des plus efficaces pour promouvoir la croissance et atténuer la pauvreté.

148. La répartition sectorielle de la croissance économique est tout aussi importante que la progression de la croissance globale pour l'atténuation de la pauvreté. Ce sont les secteurs qui constituent les principales sources d'emploi et de revenu pour les pauvres – à savoir l'agriculture, la production manufacturière à forte intensité de main-d'oeuvre et les services – qui offrent les meilleures perspectives de croissance à effet dépaupérisateur et doivent bénéficier d'un cadre directif et de programmes d'investissement. Au fur et à mesure où un pays se développe sur les plans économique et social, le secteur informel de l'économie, qui assure une grande partie des moyens d'existence dans la plupart des pays en développement, peut progressivement s'intégrer dans l'économie structurée.

149. Les pays où la pauvreté rurale et les énormes disparités entre zones rurale et urbaine sont la cause d'une urbanisation rapide devraient développer leurs infrastructures rurales, décentraliser leurs services sociaux et déléguer la prise de décisions aux autorités locales rurales, encourager les entreprises rurales par l'expansion du crédit rural et l'offre d'une assistance technique, et promouvoir le rendement agricole. Des mesures spéciales d'encouragement à l'investissement dans les zones rurales peuvent également aider à mieux maîtriser le développement urbain et à réduire la dégradation de l'environnement dans les zones urbaines et rurales.

150. Pour atténuer la pauvreté, il ne suffit pas de fournir des produits et des services aux populations démunies, il faut également améliorer l'accès aux ressources productives et permettre l'accumulation de capital, notamment le capital humain (éducation, santé), les capitaux financiers (microcrédit), le capital physique (technologie appropriée) et les ressources naturelles (terre, eau, énergie). Il est essentiel que les pauvres participent à la vie politique, sociale et culturelle, ainsi qu'à la vie économique, pour leur permettre de contribuer pleinement au développement.

2. Promotion de l'emploi à l'aide de politiques délibérées en faveur du marché du travail

151. Dans la plupart des pays en développement, l'action en faveur de l'emploi devrait viser en priorité une croissance multisectorielle alimentée notamment par un appareil de production à forte intensité de main-d'oeuvre, assorti de la mise en valeur des ressources humaines. Les gouvernements devraient également réglementer les conditions de travail dans toute la mesure du possible de façon à promouvoir la santé et la sécurité des travailleurs, à empêcher le travail des enfants et d'autres abus à l'encontre des travailleurs, et à protéger l'environnement. L'expansion économique et la hausse du niveau de vie pourra s'accompagner d'une meilleure réglementation du travail et de programmes de sécurité sociale centrés sur l'emploi nouveaux ou étoffés.

152. On a souvent recommandé, dans le cadre des programmes de réforme économique, de déréglementer le marché du travail en vue d'améliorer l'emploi et on en a parfois fait une clause de conditionnalité dans des programmes d'ajustement. Les programmes de réforme ne devraient toutefois pas avoir pour objectif principal de déréglementer fortement le marché du travail en offrant aux employeurs une plus grande latitude en matière de conditions d'emploi. Les droits et responsabilités sur le lieu du travail devraient se fonder sur des accords négociés concernant le degré de flexibilité de l'emploi le mieux adapté pour assurer l'amélioration du rendement à long terme. Il importe en

particulier de veiller à concilier la liberté de licencier rapidement du personnel en raison de la conjoncture économique et l'intérêt de former les travailleurs en vue d'en améliorer les qualifications et le rendement. Les économies qui favorisent davantage la concertation avec les travailleurs et leur offrent une meilleure protection contre les licenciements tendent à investir davantage dans la mise en valeur des ressources humaines et parviennent à une productivité supérieure à la moyenne. La déréglementation du travail et les réductions salariales n'entraînent pas toujours une progression de l'emploi; d'autres politiques, macro-économiques et sectorielles notamment, constituent souvent les facteurs les plus déterminants dans la croissance économique et la création d'emplois.

153. Des directives générales en matière d'éducation et des programmes de formation et de recyclage devraient faire partie intégrante des politiques du marché du travail. L'ajustement structurel de ce marché requiert un système éducatif souple et ouvert qui permette non seulement de dispenser les compétences et connaissances nécessaires, mais aussi de tenir compte des besoins futurs de l'économie.

154. La protection sociale des travailleurs et de leur famille est particulièrement importante en période de transformation structurelle de l'emploi. Avec l'accroissement de la mobilité des travailleurs, il peut être nécessaire de prévoir des dispositions nouvelles pour assurer la "portabilité" de l'assurance maladie et de la retraite entre les employeurs ou une responsabilisation accrue de l'État dans ces domaines. S'agissant de la lutte contre le chômage, les mesures en faveur de l'emploi sont en général moins coûteuses que le versement d'allocations de chômage et offrent en plus un moyen efficace pour former du personnel qualifié avec des effets positifs à long terme pour le développement. L'imposition d'un salaire minimum permet parfois d'offrir aux travailleurs certaines protections sans provoquer une poussée appréciable du chômage, mais elle ne se révèle pas efficace lorsque existe un important secteur informel où on ne peut l'imposer.

155. L'embauche dans le secteur des travaux publics avec un salaire minimum, voire inférieur à ce niveau, a effectivement permis d'accroître l'emploi et de réduire la pauvreté dans certains pays en développement. Dans les pays plus développés, on a pu faire progresser l'emploi à l'aide de subventions ou d'autres mesures en faveur de la création d'emplois.

156. Les programmes destinés à lutter contre le chômage provoqué par la mise en place de réformes prévoient souvent le recyclage des travailleurs, dans le but de développer leurs compétences et de faciliter le transfert du surplus de travailleurs vers d'autres catégories d'emplois dans le secteur public ou privé ou des activités indépendantes. Toutefois, ces programmes de formation professionnelle et de formation à la gestion n'ont souvent pas atteint leurs objectifs du fait qu'ils ne sont pas intégrés dans les programmes de formation et de gestion en place et qu'ils sont censés recycler les travailleurs dans un laps de temps trop court. Les programmes offrant des crédits ou bons d'emploi permettant aux travailleurs de choisir entre une somme d'argent et l'inscription à des programmes de formation en place ont donné de meilleurs résultats.

3. Programmes de protection sociale

157. Si la mondialisation pousse davantage à l'austérité financière et à la réduction des dépenses publiques, la mise en valeur des ressources humaines a acquis une importance accrue en contribuant à assurer la compétitivité économique. Certains pays en développement sont parvenus à atténuer considérablement la pauvreté grâce à une croissance économique générale fondée sur la mise en valeur des ressources humaines et une production destinée aux marchés internationaux. La réduction des dépenses consacrées aux services sociaux risque fort d'avoir des effets défavorables sur la croissance, de même que sur les apports de capitaux à moyen et long termes.

158. De plus, la mise en valeur des ressources humaines, notamment par l'éducation et les soins de santé, doit bénéficier d'un rang de priorité élevé car elle permet d'atténuer la pauvreté, d'améliorer la condition de la femme et de l'enfant, de réduire les disparités salariales entre travailleurs qualifiés et travailleurs non qualifiés, d'accroître la productivité et la compétitivité des entreprises et de renforcer l'administration publique.

159. Idéalement, on devrait pouvoir maintenir au même niveau les dépenses sociales par habitant en période de réforme économique, mais cela risque de ne pas être possible en période de ralentissement économique. Conserver la part des dépenses sociales dans le PIB devrait être l'objectif minimal. Dans certains pays, on a réaffecté à cet effet des crédits militaires à des programmes sociaux. Malheureusement, dans nombre d'autres pays, on a maintenu, voire accru, les dépenses militaires au détriment des dépenses sociales. L'efficacité ou la qualité de ces dernières est tout aussi importante que le montant des crédits dépensés, et il est possible de maintenir les services sociaux ou de les étoffer par une gestion plus efficace des dépenses publiques.

160. Pour assurer aux pauvres les services sociaux de base en période de réforme économique, il peut être nécessaire de faire participer au coût les groupes à revenu moyen et de faire absorber intégralement le coût par les riches, comme cela s'est fait à titre expérimental en Chine. On relèvera que des services sociaux théoriquement gratuits peuvent cependant se révéler coûteux, voire même inabordables, pour les familles à faible revenu. Dans le domaine de l'éducation en particulier, le prix des manuels et des autres matériels didactiques et la perte de revenu ou de production occasionnée à la famille par la scolarisation des enfants représentent un coût économique appréciable pour les familles à faible revenu.

161. Les programmes de protection sociale mis sur pied pour résoudre les problèmes découlant de processus de réforme sont souvent gérés par des entités institutionnelles en marge des structures publiques existantes, bénéficiant de barèmes de rémunération plus avantageux et fréquemment de financements extérieurs. Cette formule peut permettre d'éviter les ingérences politiques, mais il a souvent fallu mettre fin aux programmes avant l'achèvement du processus de réforme faute de financement. Lorsque les programmes nouvellement créés sont alimentés à l'aide de ressources prélevées de programmes de sécurité sociale, de formation et autres en place, il peut en résulter en fin de compte une baisse de la protection sociale en général. Il importe donc de concevoir des programmes de protection sociale qui fassent partie intégrante de la politique sociale et ne soient pas un simple volet de programmes de réforme parfois conçus à la hâte. L'expansion des programmes sociaux en place, comme

ceux qui concernent l'exécution de travaux publics et les prestations de sécurité sociale, est davantage bénéfique pour les pauvres que la création de nouveaux programmes.

162. Il n'y a guère eu d'exemple positif de programme de protection sociale efficace en Afrique, principalement par manque de financement. Ailleurs, notamment aux Philippines, les projets "vivres contre travail" et les projets de travaux publics assortis d'un niveau de salaire minimum, voire inférieur à ce niveau, ont effectivement permis de réduire l'impact social des réformes.

D. Protection des environnements naturel et culturel

1. Politiques environnementales

163. Les pays en développement devraient être dotés de politiques environnementales nationales qui leur permettent d'assurer la protection de leur environnement et de leurs ressources naturelles contre toute exploitation irrationnelle et tout gaspillage. Dans les plans de développement, il conviendrait de prêter une attention particulière aux aspects environnementaux, notamment à la remise en état des environnements dégradés, et d'identifier les problèmes qui commencent à se poser dans ce domaine et de prévoir des mesures pour les traiter avant qu'ils n'atteignent un stade critique. Il est plus efficace et moins coûteux de mettre en oeuvre une stratégie anticipative destinée à prévenir les dégradations de l'environnement que de régénérer des environnements dégradés. Les politiques nationales devraient également incorporer le principe du pollueur payeur, de façon à ce que les investisseurs et les sociétés transnationales sachent qu'ils sont responsables des conséquences de leurs activités.

164. La formulation et l'application de normes environnementales nationales devraient se fonder sur des instruments régionaux et internationaux, par exemple des normes ou directives internationales comme le Protocole de Montréal et ISO 14000. Les arrangements et réseaux commerciaux régionaux peuvent également incorporer un mécanisme permettant le contrôle et l'application des normes environnementales.

2. Protection des cultures nationales et locales

165. Nombreux sont ceux qui, tant dans les pays développés que dans les pays en développement, se sont inquiétés des effets néfastes de certains programmes de télévision et films cinématographiques sur les jeunes, et certains pays, parmi lesquels les États-Unis d'Amérique et la France, ont pris des mesures pour faire face à ce problème. Les gouvernements des pays en développement devraient, avec l'assistance de la communauté internationale, faire de même afin de protéger leurs valeurs culturelles.

E. Amélioration de la gouvernance et renforcement de la participation

166. La compétitivité économique dans le contexte de la mondialisation dépend fondamentalement d'une réforme des institutions visant à réduire le coût des transactions économiques et à promouvoir une hausse générale de la productivité.

167. Il y a lieu de forger un nouveau partenariat englobant les pouvoirs publics, les marchés et la société civile, au sein duquel l'État peut créer des marchés, les réglementer au besoin et recourir à des mécanismes et mesures d'incitations à caractère commercial en vue de stimuler la concurrence.

168. En dehors des rôles essentiels qui incombent à l'État et aux marchés, les pouvoirs publics doivent assumer une part de responsabilité en cas de dysfonctionnement des marchés; d'autre part, il arrive aussi parfois que ceux-ci soient utilisés pour atténuer l'impact de défaillances des pouvoirs publics. L'efficacité et l'efficience du rôle de l'État et du marché, ainsi que de la société civile, sont fonction des facteurs économiques, sociaux, historiques, environnementaux et culturels propres à chaque pays.

169. Certains pays ont élargi, avec des résultats positifs, le rôle de l'entreprise privée et de la société civile dans des domaines qui relèvent traditionnellement de l'État, comme les services sociaux et les infrastructures. Dans d'autres pays, certaines fonctions locales, mi-publiques et mi-privées, comme la gestion des ressources en eau ou des forêts sont assumées avec efficience par des organisations communautaires, comme c'est le cas au Chili avec les associations d'usagers de l'eau, qui sont ouvertes à tous les usagers de l'eau dans un bassin hydrographique donné.

170. Lorsque le gouvernement central ne dispose pas de ressources suffisantes pour assurer les services publics et mettre en place les infrastructures nécessaires, les autorités locales et les ONG peuvent apporter une contribution substantielle pour ce qui est de recueillir des ressources, fournir des services, renforcer les liaisons entre zone rurale et zone urbaine, stimuler l'investissement privé et mettre en oeuvre les politiques nationales. Ainsi, au Kenya, les conseils municipaux gèrent la plupart des services publics essentiels et de nombreuses autorités rurales jouent un rôle en fournissant, par exemple, des routes d'accès aux exploitations agricoles, l'adduction d'eau et des services vétérinaires. Les autorités locales, en particulier en zone rurale, assurent aussi des services que le secteur privé ne fournit pas, parmi lesquels les marchés, les abattoirs et les enclos utilisés pour la vente de bétail aux enchères. Les ONG peuvent également offrir des services, permettant ainsi aux pouvoirs publics de libérer des fonds qui serviront à d'autres activités. Les autorités centrales peuvent favoriser ce type d'initiative en complément des services dispensés par l'État.

171. L'État peut s'acquitter efficacement de son rôle uniquement si les fonctionnaires sont bien formés et à l'abri de pressions politiques exercées par des groupes d'intérêt. L'échec des réformes économiques est dû à l'application et à la gestion déficientes des politiques ainsi qu'aux défauts de conception de celles-ci. Il est essentiel que les politiques de réforme économique soient conçues dans l'optique de leur mise en oeuvre et de leur gestion par les institutions et les fonctionnaires disponibles.

IV. POLITIQUES NATIONALES POUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT QUI NE SONT PAS INTÉGRÉS DANS LES MARCHÉS MONDIAUX

A. Valorisation des ressources humaines et renforcement des infrastructures

172. Étant donné la capacité d'absorption limitée de leur économie, de nombreux pays en développement, et en particulier les pays les moins avancés, disposent de peu de moyens pour attirer les investissements étrangers. Ils devraient poursuivre leurs efforts afin d'accroître la productivité intérieure, de restructurer et de diversifier leur économie, et accorder plus d'importance au développement de leurs infrastructures et à la mise en valeur de leurs ressources humaines.

173. En général, les pays les moins avancés n'ont pas attiré d'investissements étrangers; toutefois certains pays à faible revenu y sont parvenus en pratiquant une politique de bas salaires et par des efforts énergiques en matière de valorisation des ressources humaines. Pour que les pays à faible revenu puissent tirer parti de tous les avantages potentiels de la mondialisation, il est donc essentiel qu'ils investissent dans les ressources humaines et renforcent leurs capacités d'offre de biens exportables et de services marchands.

174. En l'absence d'une amélioration de la capacité d'absorption, l'augmentation de l'APD risque d'être sans effet. Comme d'autres apports financiers, ce type d'assistance, s'il n'est pas utilisé efficacement pour accroître les investissements et éliminer les contraintes affectant l'offre, risque d'entraîner une augmentation de la consommation et une surévaluation des taux de change, phénomènes qui risquent d'entraver la diversification économique, en particulier dans le contexte de la libéralisation des échanges.

B. Le rythme des réformes et de la restructuration

175. Comme il est indiqué au chapitre III plus haut, le calendrier et l'échelonnement des réformes et de la restructuration dépendent de la situation de chaque pays.

176. Il faut mesurer les avantages d'une réforme graduelle par rapport aux coûts, lesquels peuvent comprendre une prolongation des déficits budgétaires ou de la balance courante ou la compression des dépenses sociales. Les pays les moins avancés eux-mêmes devraient, le cas échéant, entreprendre et poursuivre des réformes accélérées. Dans la plupart des pays, il faudrait accorder la priorité au renforcement des capacités de gestion économique, à la promotion de l'efficacité de la fonction publique, à l'établissement d'un cadre juridique pour les contrats et les droits de propriété. Ce sont les conditions préalables à l'élaboration et à la mise en oeuvre effectives des réformes nécessaires dans les domaines budgétaire, commercial et financier.

177. Dans la plupart des pays africains une libéralisation progressive et contrôlée, conjuguée à la restructuration et à la modernisation de l'appareil industriel est préférable au fait d'être exposé de manière soudaine à l'ensemble des forces du marché. La plupart des gouvernements africains doivent renforcer leurs capacités pour intervenir efficacement et orienter l'affectation des

ressources. Ils devraient utiliser ces capacités de façon transparente, privilégiant le développement des exportations et à l'appui à l'industrialisation, sans négliger l'agriculture. Il conviendrait en particulier, dans la fonction publique, de veiller à de meilleurs résultats par le biais d'une politique d'incitation, de suivi et de formation, et de mieux protéger les fonctionnaires contre les pressions politiques.

178. Pour ne pas nuire à la production agricole, la réduction ou l'élimination des subventions, notamment au titre des engrais, des pesticides et de l'eau, doit s'accompagner de mesures visant à libéraliser les prix à la production et à fournir des services de crédit et de vulgarisation, pour promouvoir des cultures d'une plus grande valeur et l'utilisation optimale des intrants agricoles.

C. Renforcement de la légitimité des régimes politiques nationaux

179. Renforcer la légitimité de l'État pour ses citoyens par le respect des droits fondamentaux et de la légalité, et par la promotion de la participation communautaire aux affaires publiques aux niveaux national et local est un facteur important en soi. En accroissant la stabilité politique, la légitimité favorise également l'épargne intérieure et les investissements et prévient les fuites de capitaux.

180. La bonne administration de la justice et le respect de la légalité peuvent renforcer l'efficacité des politiques macro-économiques et micro-économiques et contribuer à améliorer les infrastructures en attirant des investissements étrangers privés favorisant la croissance. Cela s'applique en particulier aux investissements effectués par des entreprises moyennes dans des pays en voie d'industrialisation, qui n'ont pas l'influence politique nécessaire pour protéger leurs capitaux dans un contexte où les règles du jeu évoluent sans cesse.

181. Pour renforcer la légitimité de l'État et lui permettre d'appliquer une stratégie de développement orientée vers l'extérieur, de dynamiser sa population et d'améliorer sa crédibilité à l'étranger, il faudrait présenter aux citoyens une conception réaliste du développement, qui leur serait exposée en détail et ferait l'objet d'un débat général, indiquant les raisons pour lesquelles leur pays peut s'intégrer à l'économie mondiale et les moyens d'y parvenir. Ce type d'engagement national peut contribuer à attirer les investisseurs potentiels.

182. Un gouvernement qui met en oeuvre des réformes sans être convaincu de leur efficacité et se plaint que ces mesures lui sont imposées par les institutions financières internationales sape sa légitimité intérieure et compromet sa crédibilité à l'étranger en ce qui concerne la viabilité de ces réformes. Une telle attitude peut apporter des avantages politiques à court terme mais aussi causer d'irréparables dommages à long terme si le processus de réforme se bloque ou provoque une situation d'instabilité sociale et doit être inversé.

183. Il faut aussi protéger la légitimité politique lors de la mise en oeuvre de réformes. La disparition d'instruments traditionnels de régulation économique (subventions et tarifs douaniers, par exemple) et l'introduction de nouveaux moyens affectent les mécanismes politiques établis, en particulier les activités de recherche de rente, créent une situation potentiellement instable et exigent

de traiter avec prudence les composantes politiques, en privilégiant la transparence et la visibilité.

D. Élargissement des marchés et développement des réseaux commerciaux et financiers efficaces

184. Les accords commerciaux internationaux et régionaux, en particulier avec d'autres pays en développement, ouvrent aux pays des marchés plus vastes et leur permettent de créer des réseaux commerciaux en matière d'investissement, ce qui contribue à accroître la productivité et à diversifier l'économie.

185. En Afrique, le commerce régional et la diversification économique ne permettent pas de soutenir des accords régionaux axés sur le marché. Une transformation structurelle des pays de la région s'impose pour attirer des IED, promouvoir la diversification et jeter les bases d'une intégration économique régionale. En l'absence de forces du marché s'exerçant en faveur de la régionalisation, les accords régionaux conclus par les gouvernements peuvent avoir leur utilité, par exemple dans les négociations concernant l'accès aux marchés en dehors de la région. Les accords conclus dans d'autres régions devraient être conçus afin d'éviter tout effet néfaste sur les pays africains, et prévoir, le cas échéant, la fourniture d'une APD ou d'autres apports financiers extérieurs pour atténuer les éventuelles répercussions,

V. MESURES À PRENDRE PAR LES PAYS DÉVELOPPÉS
ET LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

A. Favoriser un environnement mondial propice au développement

186. Étant donné l'importance croissante des échanges et des investissements internationaux en tant que moteur de la croissance, les pays développés doivent soutenir les efforts déployés par les pays en développement dans tous les domaines, y compris au niveau macro-économique, comme convenu lors de diverses réunions ministérielles de l'OCDE et des sommets des sept principaux pays industrialisés.

1. Promouvoir une croissance stable dans l'économie mondiale

187. Les pays développés devraient maintenir la stabilité de leur croissance économique et offrir aux pays en développement davantage de possibilités d'accroître leurs exportations, tant en ce qui concerne les produits manufacturés des pays en développement les plus avancés que les produits de base des pays les moins avancés. Une croissance économique mondiale plus forte devrait notamment contribuer à améliorer les termes de l'échange pour les exportateurs de produits primaires et dégager davantage de ressources au titre de l'aide au développement. L'augmentation des taux de croissance au niveau mondial et le développement des échanges exigeront que les pays développés poursuivent leur restructuration économique, facilitée par l'action gouvernementale visant à atténuer l'impact négatif des industries en déclin sur l'emploi et les salaires.

188. En outre, la croissance économique rapide favorisée par la mondialisation dans les pays à revenu intermédiaire offrira de nouvelles perspectives aux pays les moins avancés, en leur ouvrant l'accès à d'autres marchés et à de nouvelles sources d'investissement, et en améliorant leur compétitivité dans l'industrie manufacturière à forte intensité de main-d'oeuvre.

2. Éviter d'imposer aux pays en développement des politiques inadaptées

189. L'ajustement économique dans le contexte d'une économie ouverte exige l'expansion des marchés mondiaux pour absorber le volume accru des exportations en provenance des pays en mutation. Toutefois, les programmes d'ajustement sont conçus en fonction de la spécificité de chaque pays et le volume des ressources internationales allouées au financement de ces programmes ne correspond pas au montant total dont ces pays ont besoin. Pour appuyer les programmes d'ajustement et de réforme dans les pays en développement, les pays développés devraient réduire leur protection en ce qui concerne les exportations de produits agricoles et autres en provenance des pays en développement. Les pays développés et les institutions financières internationales devraient aussi réduire les pressions exercées par les pays en développement afin qu'ils augmentent leurs exportations de produits de base, car elles contribuent à la saturation du marché et à la baisse des cours.

3. Coopération plus étroite avec les pays en développement

190. Dans le cadre du Système généralisé de préférences (SGP) et d'autres programmes, les pays développés offrent généralement aux pays en développement

un accès préférentiel à leurs marchés. Toutefois, ces mesures sont très souvent partielles et sélectives quant aux produits visés et à l'admissibilité des pays. En outre, l'élimination des quotas et la réduction des droits de douane demandées par les accords issus des négociations d'Uruguay, diminueront la valeur de ces préférences, en particulier pour les pays les moins avancés. Les conditions administratives auxquelles il faut satisfaire pour bénéficier des préférences limitent aussi leur efficacité pour ce qui est de promouvoir les exportations des pays en développement. Pour aider ces pays à accroître leurs exportations et à diversifier leur économie, les pays développés devraient assurer un accès en franchise à tous les produits en provenance des pays les moins avancés, diminuer ou éliminer les conditions administratives à remplir pour bénéficier de cet accès, et, plus généralement, réduire les obstacles entravant les exportations des pays en développement.

191. Aux termes des accords d'Uruguay, un traitement spécial et différencié doit être accordé aux pays en développement – en particulier les pays les moins avancés – : exemption de certaines obligations, délais de transition plus longs et plus grande souplesse pour ce qui est de satisfaire aux obligations en matière de libéralisation du commerce. Les accords recommandent également l'adoption de mesures spéciales pour aider les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de denrées alimentaires et les dédommager des pertes qu'ils pourraient subir du fait de la libéralisation du commerce mondial. Les pays développés devraient prendre des mesures pour appliquer ces dispositions. Ils devraient aussi aider les pays en développement à se doter des structures administratives nécessaires à la libéralisation des échanges et à l'application des accords d'Uruguay.

192. Le Comité a pris note des résultats limités obtenus à l'issue de la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) organisée à Singapour, en décembre 1996, concernant les mesures à adopter en faveur des pays les moins avancés. Il a recommandé que la réunion de haut niveau qui sera organisée en octobre 1997 examine des questions de portée plus vaste liées aux échanges en ce qui concerne les pays les moins avancés, en particulier leur capacité d'offre de biens et services exportables et convienne d'engagements précis que les partenaires commerciaux des pays les moins avancés devraient prendre pour faciliter davantage l'accès de ces pays à leurs marchés.

193. Les pays développés devraient éviter de recourir à des moyens politiques pour empêcher les pays à économie de marché de devenir membres d'organisations internationales à vocation universelle, comme l'OMC, ou de bénéficier du statut de la nation la plus favorisée.

B. Accroître les ressources financières en faveur du développement

1. Renforcement de l'aide au développement

194. La plupart des pays en développement, et en particulier les pays les moins avancés, n'ont pas accès aux marchés financiers mondiaux pour satisfaire leurs besoins de capitaux d'investissement. Par ailleurs, les apports limités qui sont fournis ne satisfont généralement pas les besoins prioritaires de ces pays en matière de développement humain. La croissance économique est aussi freinée par les restrictions touchant les devises et il serait impossible de répondre à ces besoins par des emprunts contractés sur les marchés. Des apports financiers internationaux continus et élargis sont nécessaires pour répondre à ces besoins,

pour appuyer l'ajustement structurel et pour permettre aux pays les moins avancés et aux autres pays à faible revenu de bénéficier de la mondialisation et de susciter une croissance soutenue.

195. Les pays développés et les organisations internationales devraient fournir des ressources financières aux pays à faible revenu pour les aider à réduire leurs déficits budgétaires et éviter de ce fait un alourdissement de la charge de leur dette ou une expansion monétaire insoutenable.

196. Pendant un certain temps, les avantages découlant de la mondialisation de l'économie devraient être extrêmement limités pour nombre de pays à faible revenu. En outre, la libéralisation financière risque d'accroître la fuite des capitaux de ces pays si d'autres mesures ne sont pas prises pour promouvoir les investissements intérieurs. Pour que ces pays bénéficient de la mondialisation, il est essentiel qu'ils diversifient leur économie. À cette fin, ils devront recevoir une aide importante au titre de l'APD et prendre des mesures de diversification énergiques pendant une longue période – au moins dix ans.

197. L'APD et les investissements étrangers ne doivent pas être considérés comme étant interchangeables. En fait, l'APD devrait servir à renforcer les capacités d'exportation et attirer les investissements étrangers par le développement des infrastructures et la valorisation des ressources humaines – mesures qui peuvent attirer les investissements privés, afin de contribuer à réduire les faiblesses structurelles des pays les moins avancés.

198. En Afrique en particulier, un certain nombre de facteurs – vaste secteur de subsistance, analphabétisme, éducation insuffisante et manque d'infrastructures – limitent les capacités d'absorption des investissements. L'APD joue un rôle crucial dans la diversification économique, passage à l'économie de marché, et les investissements dans les domaines du renforcement des infrastructures et de la valorisation des ressources humaines, permettant aux groupes concernés de répondre aux incitations économiques. Cette assistance sert de tampon jusqu'à ce que ces pays soient véritablement en mesure d'accueillir et d'utiliser les apports de capitaux privés.

199. Les taux de croissance élevés enregistrés par certains pays de l'Asie de l'Est résultent en partie des importants volumes d'APD reçus dans les années 60 qui ont permis de développer les infrastructures et de valoriser les ressources humaines. Il ressort de cette expérience et d'autres données que de cinq à 10 années de croissance de la valeur des exportations au taux de 3 à 5 % par an, avec l'appui de l'APD, sont nécessaires pour servir de base à la diversification des exportations, à la mise en valeur des ressources humaines et à une croissance économique soutenue. C'est en fonction de ces éléments que l'APD devrait être consentie.

200. Dans l'intérêt tant des donateurs que des bénéficiaires, les pays développés devraient maintenir à leurs niveaux actuels l'APD bilatérale et multilatérale et autres apports de fonds publics aux pays en développement et en améliorer la qualité pour mieux répondre à la demande croissante dans les domaines de la mise en place d'infrastructures économiques modernes, de la santé et de l'éducation, de la protection de l'environnement et des réformes. Les pays développés devraient coordonner leurs politiques et leurs programmes en matière d'APD pour éviter les doubles emplois et la compétition inutiles, et réexaminer leur assistance et les procédures et mécanismes connexes pour

déléguer davantage leurs pouvoirs décisionnels à leurs représentants résidents locaux et "indigéniser" leurs capacités dans les pays bénéficiaires.

201. Lors de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (Paris, 1990), les pays développés ont décidé d'allouer 0,2 % de leur PNB en tant qu'APD aux pays les moins avancés. Toutefois, les donateurs qui ont respecté cet engagement sont peu nombreux (Norvège, Danemark, Suède et Pays-Bas en 1995) et la part du PNB des pays développés allouée à l'APD des pays les moins avancés n'a cessé de diminuer. Cette baisse pose de graves problèmes aux pays les moins avancés et à de nombreux autres pays à faible revenu, notamment en Afrique. Les pays développés devraient faire des efforts plus énergiques pour remplir leurs engagements dans ce domaine et inverser cette tendance à la baisse.

202. Les pays développés devraient continuer de réorienter leur APD en faveur des pays les moins avancés dont les possibilités en matière de commerce et d'investissement sont limitées, et viser en particulier les nouvelles cibles du secteur social déterminées par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE à sa réunion ministérielle de mai 1996¹. En outre, comme les pays en développement avancés d'Asie et d'Amérique latine deviennent rapidement de nouveaux donateurs, l'aide financière des pays développés pourrait promouvoir la coopération Sud-Sud.

203. Les pays développés devraient continuer d'aider les pays en transition à passer sans heurts d'une économie planifiée au système axé sur le marché et à se doter des moyens nécessaires à leur restructuration, à leur reconstruction et à leur croissance économiques.

204. Conformément au nouveau régime de l'OMC, les pays développés devraient s'employer davantage, aux niveaux régional et sous-régional, à promouvoir la coopération commerciale et économique entre pays voisins et de même tendance.

2. Allégement de la dette

205. En 1994, les créanciers publics du Club de Paris pour la dette bilatérale ont introduit les termes de Naples que l'allégement de la dette à 67 % la réduction du service de la dette et prévoyant, pour la première fois, une réduction de l'encours de la dette ainsi que du service de la dette. En 1995, le Club de Paris a rééchelonné la dette bilatérale de huit des pays les moins avancés mais de nombreux autres pays à faible revenu restent accablés par des fardeaux de la dette insoutenables.

206. En 1996, le FMI et la Banque mondiale ont lancé l'initiative en faveur des pays pauvres lourdement endettés, pour aider les pays à faible revenu (bénéficiaires des prêts de l'IDA dont le fardeau de la dette est insoutenable. Les pays, examinés individuellement pourraient bénéficier d'une réduction de leur dette, y compris de la dette multilatérale, à un niveau acceptable sous réserve qu'ils remplissent certaines conditions, notamment qu'ils aient bénéficié de la part de leurs créanciers bilatéraux publics d'une réduction de la charge de leur dette publique supérieure à celle prévue dans les termes de Naples et puissent présenter un bilan satisfaisant en matière d'ajustement. Cette initiative devrait être appuyée par les pays développés et appliquée avec souplesse par les institutions et pays concernés.

207. Le Comité a estimé qu'il fallait s'employer plus activement à réduire le service et l'encours de la dette des pays les moins avancés fortement endettés, y compris la dette multilatérale, afin de concentrer les ressources sur le développement et de promouvoir l'accès aux marchés de capitaux internationaux.

C. Favoriser un environnement mondial plus sûr et plus équitable

1. Normes internationales et codes de conduite²

208. Si l'existence de systèmes nationaux de régulation et de contrôle constitue l'un des préalables de la stabilité financière et des apports continus de capitaux, il faut toutefois appliquer des normes internationales pour promouvoir des pratiques et principes rationnels, et éviter la concurrence et les incompatibilités entre les pays.

209. Il faudrait établir des pratiques et principes internationaux dans les domaines ci-après :

a) Comptabilité – Comité international de normalisation de la comptabilité ou au Groupe d'experts des Nations Unies des normes internationales de comptabilité et d'établissement des rapports;

b) Paiement et règlements – Comité sur les systèmes de paiement et de règlement des gouverneurs des banques centrales;

c) Contrôle bancaire – Comité de Bâle sur les contrôles bancaires;

d) Contrôle des marchés boursiers – l'Organisation internationale des commissions des valeurs (OICV);

e) Contrôle des assurances – Association internationale des organismes de contrôle des assurances (IAIS);

f) Conglomérats financiers, trois groupes de contrôle dans les domaines bancaire, boursier et des assurances.

210. Une institution est également nécessaire pour imprimer une orientation générale à ces activités, suivre leurs progrès et contrôler leur efficacité, et identifier les nouveaux besoins de supervision. Il s'agirait d'une institution du type de l'OMC qui serait chargée des questions financières, c'est-à-dire une organisation financière mondiale, qui surveillerait aussi le fonctionnement des agences d'information financières.

211. L'adoption de normes internationales contribuerait à réduire les fluctuations des mouvements de capitaux. L'imposition de taxes sur les transactions internationales en capital à court terme pourrait également être utile. Ces taxes pourraient être prélevées au niveau national, encore qu'un système de taxation coordonné à l'échelle internationale (tel que le système Tobin) serait préférable.

212. Les efforts déployés par l'ONU en vue de mettre au point un code de conduite applicable aux activités des sociétés transnationales n'ont pas abouti. Les travaux en cours à l'OCDE sur un code de conduite devraient être plus féconds en raison de la relative homogénéité des pays membres de l'Organisation.

L'ONU devrait examiner plus en détail cette question en tenant compte des travaux poursuivis par l'OCDE.

2. Concurrence et normes environnementales

213. La concurrence consistant à réduire les acquis sociaux, à procéder à des dévaluations de surenchère, à minimiser les réglementations financières ou à maximiser les allègements fiscaux n'est pas souhaitable. Pour éviter un tel phénomène, les organismes multilatéraux devraient mettre au point des codes de conduite internationaux et veiller à ce qu'ils soient respectés.

214. Pour être efficaces, les stratégies en matière d'investissements respectueux de l'environnement doivent s'inscrire dans le cadre d'un vaste appui international, dont l'un des éléments principaux devrait être la mise au point d'une série de normes internationales de base. Pour être efficace, ces normes devraient satisfaire à trois critères de base : elles doivent fixer des limites minimales et non pas maximales, ce qui signifie qu'elles doivent bloquer les mouvements vers le bas et non vers le haut; elles doivent être établies à un niveau suffisamment élevé pour avoir un véritable impact, au lieu de refléter le plus petit dénominateur commun; elles doivent aussi être mises au point dans le contexte d'un processus ouvert et global qui devrait favoriser un large consensus en faveur de ces normes.

215. Des systèmes de gestion de l'environnement ont été établis sur une base nationale et régionale (en Europe, par exemple pour arrêter des normes que le secteur manufacturier et d'autres secteurs doivent respecter. Toutefois, la formulation et l'application d'un système international de gestion de l'environnement (tel qu'ISO 14000) se sont avérées plus difficiles. L'un des principaux défauts de la méthode ISO est sa base relativement étroite; l'industrie a joué un rôle actif en la matière dès le début, mais les pays en développement et les groupes écologiques n'y ont pas été pleinement associés.

216. Les négociations internationales sur le commerce et les investissements fournissent aussi un cadre utile pour l'examen des normes environnementales sur les marchés mondiaux. Les résultats obtenus dans ce domaine pourraient être très importants, mais la prise en compte de l'environnement dans ces négociations s'est avérée difficile. À titre d'exemple, l'OCDE négocie actuellement un accord multilatéral sur l'investissement, visant à réduire les obstacles entravant les courants d'IED, mais jusqu'à présent les incidences de cet accord sur l'environnement n'ont guère suscité d'intérêt. L'ALENA et les Principes non contraignants en matière d'investissement contiennent des dispositions environnementales adoptées par le Conseil de coopération économique Asie-Pacifique qui devraient être renforcées.

217. Pour éviter les conflits entre les pays et les régions, il est donc indispensable d'établir des codes de conduite internationaux en vue de la protection de l'environnement. Ces codes contribueraient à prévenir le déversement, dans les pays en développement, de marchandises, matières et technologies dangereuses pour l'environnement, ainsi que l'exploitation irrationnelle des ressources de ces pays. La Commission du développement durable devrait examiner cette question.

3. Promouvoir des accords régionaux ouverts

218. Les accords régionaux devraient éviter de devenir des "clubs fermés"; ils devraient comporter des règles souples et ouvertes d'accès aux marchés pour réduire les effets externes négatifs qui pourraient affecter les pays qui n'y sont pas parties. Ils devraient aussi inclure des dispositions institutionnelles modulables, démocratiques, transparentes et pouvant s'adapter à l'évolution des situations régionales. Dans le cadre de ces accords régionaux de caractère général, les membres devraient être libres de resserrer leurs liens de coopération avec d'autres membres, s'ils le souhaitent.

219. Les accords régionaux devraient laisser aux pays participants toute latitude pour procéder à une libéralisation progressive. Les pays ne devraient pas se hâter d'adhérer à des accords régionaux limitant leur autonomie politique et faire preuve de prudence à ce sujet. L'expérience a montré que certains pays, incités par des pressions à se conformer à des normes communes, ont procédé à une restructuration et à une libéralisation trop rapides de leur économie, ce qui a entravé leur croissance économique.

D. Renforcement de la gouvernance mondiale

220. La possibilité d'une crise financière catastrophique n'est pas à exclure dans le contexte de la mondialisation actuelle. Au niveau international, il n'existe aucun système de "prêteur de dernier recours", hormis ceux prévus dans les accords bilatéraux spéciaux. En cas de crise financière, les pays menant une politique prudente, sous la supervision du FMI, devraient avoir automatiquement accès à des prêts importants. Cela contribuerait à stabiliser les marchés financiers et, partant, freiner les sorties de capitaux. De tels prêts pourraient être consentis par l'intermédiaire du FMI ou de la BRI et prélevés sur les ressources que les pays développés se sont engagés à fournir dans le cadre des accords généraux d'emprunt (AGE). À cette fin, il faudrait accroître le volume des ressources prévues dans le cadre des AGE; une nouvelle allocation de DTS serait également utile.

221. Actuellement, la coordination des politiques économiques au niveau international est établie par un très petit nombre de pays développés dans le cadre de réunions spéciales. Les pays en développement sont exclus de ces réunions, bien qu'ils soient directement affectés par les décisions qui sont prises. En outre, rien n'est prévu pour procéder à un débat de haut niveau sur les questions importantes appelant une action internationale, telle que celles qui sont examinées dans le présent rapport. Les situations d'urgence peuvent précipiter une intervention, comme cela a été le cas lors de la crise financière mexicaine, mais les décideurs devront examiner des solutions à long terme ou des mesures préventives.

222. Nous sommes convaincus qu'il existe une importante lacune dans le système international. Un conseil de sécurité économique et sociale, parallèle au Conseil de sécurité, pourrait contribuer à l'examen systématique des mesures économiques mondiales, favoriser la coordination économique ainsi que l'adoption des mesures préventives et des réglementations dont l'économie mondiale a de plus en plus besoin. Un tel organe comprendrait des représentants des pays en développement, encore que les acteurs économiques les plus influents joueraient toujours un rôle dominant ce qui est essentiel pour que ce conseil soit efficace.

VI. EXAMEN GÉNÉRAL DE LA LISTE DES PAYS LES MOINS AVANCÉS

223. Dans sa résolution 46/206 du 20 décembre 1991, l'Assemblée générale a prié le Comité de la planification du développement de réexaminer tous les trois ans la liste des pays à faible revenu, afin d'identifier ceux qui réunissaient les conditions voulues pour entrer dans la catégorie des pays les moins avancés ou en sortir, et de lui présenter les résultats de cet examen par l'intermédiaire du Conseil économique et social. Prenant note avec satisfaction des nouveaux critères d'identification des pays les moins avancés recommandés par le Comité en 1991, l'Assemblée a également demandé au Comité d'envisager d'améliorer encore ces critères et leur application et l'a prié de lui présenter un rapport à ce sujet à sa cinquante-deuxième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social.

224. Après avoir examiné la liste des pays les moins avancés en 1991 et 1994, le Comité a entrepris l'examen triennal de cette liste à sa session de 1997, et notamment abordé la question de l'amélioration des critères d'identification et de leur application.

225. Pour l'examen, le Comité a repris les indicateurs qu'il avait adoptés en 1991 (E/1991/32) :

a) Le PIB par habitant (moyenne sur trois ans (1993-1995) en dollars des États-Unis, au cours du change officiel;

b) L'indicateur physique révisé de la qualité de vie, comprenant quatre indicateurs - espérance de vie à la naissance, ration calorique par habitant, taux combinés de scolarisation primaire et secondaire, et taux d'alphabétisation des adultes;

c) L'indicateur de diversification économique, comprenant la part des produits manufacturés dans le PIB, le pourcentage de main-d'oeuvre employée dans l'industrie, la consommation d'électricité par habitant et l'indice de concentration des exportations;

d) La population.

226. Conformément aux procédures établies, le Comité n'a pas appliqué les critères mécaniquement mais a pris en compte, notamment dans les cas difficiles ou limites, la cohérence des indicateurs et leurs tendances dans le temps, d'autres indicateurs pour le revenu par habitant, et d'autres facteurs. Il a noté les variations d'exactitude et d'actualité des indicateurs et interprété les données avec discernement.

227. Après avoir appliqué ces critères aux données disponibles sur les pays à faible revenu et autres pays, le Comité a approuvé les recommandations énoncées ci-après. On trouvera au tableau 2 ci-après un résumé des données qu'il a examinées.

Tableau 2

Récapitulatif des données prises en compte dans l'examen des pays les moins avancés

Pays	PIB (en dollars É.-U.) 1993-1995	Indicateur physique révisé de la qualité de vie	Indicateur de diversification économique	Population (millions d'habitants)
PMA ne répondant à aucun critère de radiation de la liste : PIB < 900 dollars, indicateur physique révisé de la qualité de vie < 52, indicateur de diversification économique < 29				
Soudan	67	35,1	21,5	27
Mozambique	77	21,4	28,4	17
Éthiopie	100	18,2	14,3	56
Érythrée	100	22,7	13,9	3,2
Cambodge	111	26,2	15,4	10
Somalie	118	12,0	16,2	9,5
République-Unie de Tanzanie	136	38,2	23,2	30
Bhoutan	152	31,4	22,3	1,8
Malawi	158	32,5	12,7	9,7
République démocratique du Congo ^a	161	41,4	22,0	45
Burkina Faso	172	22,7	13,4	10
Guinée-Bissau	180	33,5	14,5	1,1
Tchad	186	26,1	11,0	6,3
Rwanda	191	27,3	16,7	5,2
Burundi	194	21,6	11,5	6,1
Népal	202	39,4	15,0	21
Niger	213	17,1	8,5	9,2
Mali	217	21,0	14,1	11
Madagascar	221	44,7	24,5	15
Bangladesh	239	39,2	28,0	118
Sierra Leone	245	18,5	16,5	4,2
Ouganda	254	32,1	14,0	20
Gambie	264	28,6	22,0	1,1
Togo	306	39,9	19,5	4,1
Haïti	324	30,2	26,2	7,1
République démocratique populaire lao	327	42,7	21,3	4,9
Bénin	366	34,9	15,2	5,4
Comores	383	36,7	12,9	0,61
République centrafricaine	392	33,1	11,9	3,3
Zambie	398	39,2	20,3	8,1
Guinée équatoriale	403	44,4	15,0	0,40
Mauritanie	407	37,6	16,1	2,3
Guinée	433	26,4	5,4	7,3
Angola	694	25,4	7,3	11
Yémen	861	38,5	14,5	15
Djibouti	893	25,2	21,4	0,60

Pays	PIB (en dollars É.-U.) 1993-1995	Indicateur physique révisé de la qualité de vie	Indicateur de diversification économique	Population (millions d'habitants)
PMA répondant à un critère de radiation (en caractères gras) : PIB > 900 dollars, indicateur physique révisé de la qualité de vie > 52, indicateur de diversification économique > 29				
Sao Tomé-et-Principe	97	59,6	8,4	0,13
Lesotho	446	52,9	26,4	2,0
Kiribati	593	70,1	8,1	0,08
Îles Salomon	667	53,8	16,9	0,38
Tuvalu	877	65,4	20,4	0,01
Libéria	990	15,9	18,4	2,1
Afghanistan	3 728	15,6	18,5	20
PMA répondant à deux ou trois critères de radiation (en caractères gras) et remplissant donc les conditions requises à cette fin				
Cap-Vert	941	68,9	24,8	0,39
Maldives	990	67,6	30,5	0,25
Samoa	1 025	72,7	26,9	0,17
Vanuatu	1 206	60,0	19,6	0,17
Myanmar	1 767	58,3	24,7	45
Autres pays répondant aux quatre critères d'inscription sur la liste : PIB < 800 dollars, indicateur physique révisé de la qualité de vie < 47, indicateur de diversification économique < 26, population < 75 millions d'habitants				
Cameroun	640	45,2	21,4	13
Autres pays à faible revenu répondant à trois critères d'inscription (en caractères gras)				
Kenya	270	50,8	25,2	27
Nigéria	394	46,5	5,7	112
Ghana	361	49,4	23,4	17
Sénégal	580	29,9	26,7	8,3
Côte d'Ivoire	700	36,4	26,5	14
Autres pays à faible revenu : PIB < 800 dollars				
Tadjikistan	126	69,1	..	5,8
Arménie	221	66,8	..	3,6
Viet Nam	222	63,7	26,9	74
Azerbaïdjan	233	70,9	..	7,5
Kirghizistan	270	4,5
Bosnie-Herzégovine	298	3,6
Mongolie	311	59,6	35,3	2,5
Inde	318	51,8	36,3	929
Ouzbékistan	326	73,4	..	23
Géorgie	329	5,5
République de Moldova	350	69,1	..	4,4
Pakistan	431	39,2	34,4	136
Nicaragua	477	59,4	34,3	4,1
Chine	516	72,2	44,7	1 022
Guyana	653	66,4	26,1	0,83

Pays	Indicateur			
	PIB (en dollars É.-U.) 1993-1995	physique révisé de la qualité de vie	Indicateur de diversification économique	Population (millions d'habitants)
Sri Lanka	655	70,6	32,9	18
Honduras	659	62,9	28,7	5,7
Turkménistan	672	4,1
Ukraine	678	79,6	..	52
Albanie	692	69,9	..	3,4
Zimbabwe	726	54,8	34,2	11
Bélarus	735	82,8	..	10

Notes : PMA Pays les moins avancés
 PIB Produit intérieur brut

^a Anciennement Zaïre.

A. Liste actuelle

228. Les critères de radiation de la catégorie des pays les moins avancés – à savoir un PIB par habitant supérieur à 865 dollars et, soit un indicateur physique révisé de qualité de la vie supérieur à 52 soit un indicateur de diversification économique supérieur à 29 – ont été appliqués aux 48 pays actuellement inscrits sur la liste. Les pays suivants ne répondaient pas aux critères de radiation : Afghanistan, Angola, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Îles Salomon, Kiribati, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Népal, Niger, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République centrafricaine, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tchad, Togo, Tuvalu, Yémen et Zambie. Le Comité recommande que ces pays soient maintenus sur la liste.

229. Cinq pays ont réuni les conditions requises pour sortir de la catégorie des pays les moins avancés : Vanuatu, Maldives, Samoa, Cap-Vert et Myanmar :

a) Vanuatu réunissait les conditions voulues lors de l'examen de 1994 et le Comité avait recommandé de le radier de la liste lors de l'examen de 1997 si c'était toujours le cas. Comme le PIB par habitant et l'indicateur physique révisé de qualité de la vie dépassent largement les seuils fixés et comme l'ensemble des trois indicateurs pris en compte semblent stables ou même en progression, le Comité recommande la radiation immédiate de Vanuatu de la liste des pays les moins avancés;

b) Concernant les Maldives, le PIB par habitant, l'indicateur physique révisé de la qualité de vie et l'indicateur de diversification économique sont maintenant supérieurs aux seuils fixés et en progression. Le Comité recommande la radiation des Maldives, sous réserve que les conditions requises soient toujours remplies lors de l'évaluation plus détaillée qui sera faite en l'an 2000, dans le cadre du prochain examen;

c) En ce qui concerne Samoa, le PIB par habitant et l'indicateur physique révisé de la qualité de vie sont supérieurs aux seuils fixés. Le Comité recommande que le pays soit radié de la liste, sous réserve que les conditions voulues soient toujours réunies au moment de l'évaluation plus détaillée qui sera faite en l'an 2000, dans le cadre du prochain examen;

d) Le Cap-Vert réunissait les conditions voulues lors de l'examen de 1994 pour sortir de la catégorie des pays les moins avancés, mais son maintien sur la liste avait été recommandé, l'instabilité des taux de change suscitant certains doutes quant à la validité des données sur le PIB par habitant. Toutefois, comme le Cap-Vert se maintient au-dessus des seuils fixés pour le PIB par habitant et l'indicateur physique révisé de la qualité de vie, et qu'il semble même progresser sur les trois mesures, le Comité recommande sa radiation, sous réserve que les conditions voulues soient toujours remplies au moment de l'évaluation plus détaillée qui sera faite en l'an 2000, dans le cadre du prochain examen;

e) Le Myanmar semble remplir les conditions requises pour ce qui est du PIB par habitant et de l'indicateur physique révisé de la qualité de vie; le Comité a cependant estimé que les données relatives au PIB par habitant ne reflétaient pas exactement la situation économique du pays, le taux de change officiel ne correspondant pas à la valeur de la monnaie nationale. Cette interprétation se confirme si l'on prend en compte le PIB basé sur la parité de pouvoir d'achat, les données sur l'inflation et le taux de change. Le Comité recommande donc que le Myanmar soit maintenu sur la liste et que des efforts soient faits pour obtenir des données plus fiables pour l'examen de l'an 2000.

230. Quatre critères ont été appliqués aux pays ne figurant pas actuellement sur la liste : PIB par habitant inférieur à 765 dollars, indicateur physique révisé de la qualité de vie inférieur à 47, indicateur de diversification économique inférieur à 26 et population inférieure à 75 millions d'habitants.

231. Le Cameroun ne figurait pas sur la liste mais la baisse marquée de son PIB justifierait qu'il entre dans la catégorie des pays les moins avancés. Le Comité a noté que la diminution du PIB, exprimé en dollars des États-Unis, résultait de la dévaluation de 50 % du franc CFA intervenue en 1994 et ne correspondait pas à une baisse proportionnelle de la production. Il a également noté que le gonflement de l'indice de concentration des exportations dû au volume important des exportations de pétrole du Cameroun avait fait baisser l'indicateur de diversification économique. S'appuyant sur ces considérations, le Comité recommande de ne pas inscrire le Cameroun sur la liste des pays les moins avancés. L'examen du dossier de ce pays lui a permis de constater qu'il suffirait d'une légère dégradation de leur situation pour que plusieurs autres pays figurent sur la liste. Le Comité recommande qu'une attention particulière soit accordée à la collecte de données précises et actualisées sur ces pays en vue de l'examen de l'an 2000.

B. Examen des critères et des méthodes

232. Comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 46/206, le Comité a également examiné la question de l'amélioration des critères d'identification des pays les moins avancés et de leur application. À cette fin, il a examiné un nouvel ensemble de données, les indicateurs actuels étant remplacés par deux nouveaux indicateurs :

a) Le PIB par habitant (moyenne sur trois ans, 1993-1995), converti au taux de change courant sera remplacé par le PIB par habitant de la dernière année pour laquelle l'information est disponible (1995), converti en dollars des États-Unis selon la méthode de l'Atlas de la Banque mondiale;

b) Dans le calcul de l'indicateur de diversification économique, la consommation d'électricité par habitant (exprimée en kWh/an) sera remplacée par la consommation d'énergie commerciale par habitant (exprimée en kilogrammes/équivalents-pétrole).

233. De l'avis du Comité, la consommation d'énergie commerciale semblait un meilleur indicateur de la disponibilité et de l'utilisation de l'énergie au service du développement que la mesure plus étroite de la consommation d'électricité.

234. Le Comité a noté une différence marquée entre le PNB et le PIB d'un certain nombre de pays, et jugé difficile de conclure lequel de ces deux indicateurs était le plus approprié pour déterminer les capacités de développement des pays.

235. L'utilisation des deux nouveaux indicateurs n'a pas modifié de manière significative les conclusions concernant la désignation des pays les moins avancés.

236. Plusieurs autres suggestions ont été formulées pour améliorer les critères et les méthodes d'identification des pays les moins avancés, compte tenu du fait que les critères retenus doivent refléter les contraintes structurelles entravant le développement et non pas le bien-être de la population, ainsi que de la disponibilité et de la fiabilité des données.

237. Dans le cadre de son programme de travail pour 1997-1998, le Comité a décidé de constituer un groupe de travail qui sera chargé d'examiner les améliorations qui pourraient être apportées aux critères et méthodes d'identification des pays les moins avancés. Le Groupe devra non seulement examiner plus en détail les deux nouveaux indicateurs envisagés par le Comité à sa présente session mais aussi étudier les changements suivants :

a) En ce qui concerne l'indicateur physique révisé de la qualité de vie, on pourrait utiliser les indicateurs suivants : le nombre moyen d'années de scolarité au lieu des taux combinés de scolarisation primaire et secondaire et du taux d'alphabétisation des adultes; l'apport en calories, exprimé en pourcentage des besoins quotidiens ou des besoins énergétiques minimums moyens au lieu de l'apport calorique en chiffres absolus; le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans au lieu de l'espérance de vie; et l'indicateur du développement humain (IDH) du PNUD (non compris l'élément revenus) au lieu de l'indicateur physique révisé de la qualité de vie;

b) S'agissant de l'indicateur de diversification économique, on pourrait utiliser les indicateurs suivants : densité de routes asphaltées; mesure du secteur des services;

c) On pourrait utiliser la population comme critère d'inscription sur la liste de radiation;

d) Quant aux méthodes, on devrait envisager de remplacer la conversion des indicateurs composites en indices au moyen d'une échelle allant de la valeur la plus basse à la plus élevée, par une échelle allant de la valeur la plus basse du décile supérieur à la valeur la plus élevée du décile inférieur.

238. Le Groupe de travail devrait également exprimer ses vues et formuler des recommandations sur le rapport du Secrétaire général qui portera sur l'élaboration d'un indice de vulnérabilité des petits États insulaires en développement, comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 51/183, et examiner l'utilité de cet indice en tant qu'élément des critères d'identification des pays les moins avancés.

239. Le Comité a demandé au Secrétariat d'établir un rapport sur les critères d'identification des pays les moins avancés et d'évaluer, en collaboration avec la CNUCED, les avantages effectifs que les pays les moins avancés pourraient retirer de leur inscription sur la liste.

C. Recommandations à l'Assemblée générale

240. Se fondant sur son examen triennal de la liste des pays les moins avancés et conformément à la résolution 46/206 de l'Assemblée générale, le Comité recommande :

a) Le retrait immédiat de Vanuatu de la liste;

b) Le retrait du Cap-Vert, des Maldives et de Samoa de la liste lors de l'examen de l'an 2000, sous réserve que ces pays réunissent toujours les conditions requises à cette date.

241. En réponse à la résolution 46/206 de l'Assemblée générale qui lui demandait d'envisager d'améliorer encore les critères et leur application, le Comité soumet les informations suivantes :

a) Aux fins de son examen général triennal de 1994, le Comité avait introduit une modification technique dans le calcul de l'indicateur de diversification économique, de manière à tirer un meilleur parti des données relatives à la consommation d'électricité par habitant;

b) Dans le cadre de son examen triennal de 1997, le Comité a passé en revue les critères d'identification des pays les moins avancés, ainsi que leur application, et confirmé que les améliorations adoptées en 1991 et la modification introduite en 1994 demeuraient valides. Il a examiné la possibilité d'améliorer encore les critères par l'inclusion de nouveaux indicateurs, en remplacement ou en complément des indicateurs actuels. Il a estimé que le remplacement de la consommation d'électricité par habitant par la consommation d'énergie commerciale par habitant constituerait une amélioration. Le Comité a décidé d'examiner la question plus avant d'étudier d'autres améliorations possibles dans le cadre de son programme de travail pour 1997-1998, et de faire rapport sur ses conclusions au Conseil économique et social, en 1998;

c) En réponse à la demande de l'Assemblée générale figurant dans sa résolution 51/183, le Comité a décidé d'examiner, dans le cadre de son programme de travail pour 1997-1998, le rapport que le Secrétaire général établira sur

l'élaboration d'un indice de vulnérabilité concernant les petits États insulaires en développement. Comme il lui a été demandé, il soumettrait ses vues et recommandations à l'Assemblée générale, à sa cinquante-troisième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, et mettrait ces renseignements à la disposition de la Commission du développement durable. Le Comité se prononcerait également sur l'utilité d'un indice de vulnérabilité en tant qu'élément des critères d'identification des pays les moins avancés.

VII. EXAMEN DES MÉTHODES DE TRAVAIL DU COMITÉ

242. Dans sa décision 1995/215, le Conseil économique et social a demandé au Comité de la planification du développement d'examiner ses méthodes de travail afin de les améliorer, pour tenir compte notamment des travaux poursuivis par le Conseil et l'Assemblée générale, ainsi que leurs organes subsidiaires. À sa trentième session, en mai 1996, le Comité a décidé de procéder à cet examen à sa trente et unième session. En avril 1997, le Vice-Président du Conseil a envoyé une lettre au Président du Comité lui demandant les vues du Comité sur son rôle, ses méthodes de travail et ses relations avec les autres organes, dans le cadre de l'examen des organes subsidiaires du Conseil prescrit par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/227 et par le Conseil, dans sa résolution 1996/41. Le Comité était saisi du rapport du Secrétaire général sur les méthodes de travail du Comité de la planification du développement (E/1995/82) pour cet examen.

243. Le Comité a reconnu que l'indépendance de ses membres ainsi que leur vaste expérience dans de nombreux domaines liés au développement lui conféraient un avantage comparatif indéniable en tant que cadre de discussion et d'examen des nouveaux problèmes de développement auxquels sont confrontés les pays en développement, notamment lorsque ces problèmes ont un caractère intersectoriel ou font intervenir les responsabilités de plusieurs institutions ou organismes internationaux. Il a souligné que les thèmes retenus seraient axés sur l'avenir et sur les questions émergentes, en particulier dans le contexte des pays en développement.

244. Le Comité a reconnu qu'il existait plusieurs moyens de renforcer les liens entre ses travaux et ceux des autres organes et organismes des Nations Unies; si les institutions de Bretton Woods et les institutions spécialisées des Nations Unies avaient régulièrement participé aux réunions plénières du Comité et à celles de ses groupes de travail, des efforts plus énergiques pourraient être faits pour les encourager à contribuer et à participer aux travaux du Comité, lorsqu'ils portent sur des questions relevant de leurs domaines de compétence ou d'expérience. Les organismes des Nations Unies pourraient par exemple communiquer sur sa demande au Comité, sur sa demande, des mémoires tirant parti de leur expérience. Le Comité a proposé d'intensifier le dialogue avec les organismes et experts invités autour de certains thèmes clefs, notamment dans le cadre des réunions de ses groupes de travail, afin de renforcer ses relations avec les organismes des Nations Unies et les organismes extérieurs.

245. Les travaux du Comité pourraient également gagner en efficacité s'ils étaient plus étroitement liés aux mécanismes intergouvernementaux du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale. Le Comité pourrait fournir des avis sur les sujets intéressant le Secrétaire général et certaines questions examinées par le Conseil, ses commissions techniques et les Deuxième et Troisième Commissions de l'Assemblée générale, identifiées après consultation avec leurs bureaux respectifs. En tant qu'organe consultatif, son rôle serait comparable à celui des conseils nationaux d'experts des questions économiques et de développement, lui permettant d'aborder les problèmes prioritaires de développement auxquels est confrontée l'ONU. Selon les impératifs du calendrier de réunions, les groupes de travail du Comité pourraient soumettre directement leurs rapports aux organismes intéressés, sous la caution des experts concernés.

La procédure normale suivie par le Comité concernant l'examen des rapports des groupes de travail, leur révision éventuelle et leur adoption serait maintenue.

246. Le maintien de son caractère indépendant permettrait au Comité de présenter des recommandations et des avis d'experts d'une manière équilibrée et objective et de jouer de ce fait un rôle consultatif plus important auprès de l'Organisation. Une meilleure utilisation des compétences du Comité dans ce sens serait rentable et pourrait permettre de réduire le nombre de réunions de groupes spéciaux d'experts devant être convoquées pour conseiller le Secrétaire général. Toutefois, ce recours accru aux compétences du Comité ne devrait pas affecter son programme de travail normal ni la disponibilité de ses membres.

247. Le Comité s'est félicité qu'en application de la décision 1995/215 du Conseil économique et social, son Président puisse intervenir aux sessions de fond du Conseil pour exposer les conclusions et recommandations du Comité sur les questions examinées. Il s'efforcera d'adopter une approche comparable avec les autres organes intergouvernementaux pour lesquels ses travaux revêtent une certaine pertinence.

248. Le Comité a jugé que les changements apportés à ses méthodes de travail et à son calendrier de réunions – réduction de la durée des sessions plénières et des délais de traitement des documents et simplification des services fournis aux groupes de travail, réunis habituellement sans interprétation simultanée – lui avaient permis d'accroître son efficacité. Pour tirer davantage parti de ces améliorations, il demanderait aux groupes de travail de présenter leurs conclusions sous la forme de rapports autonomes en plénière. Cela lui permettrait de les étudier attentivement avant les sessions plénières annuelles et les membres auraient la possibilité de présenter en plénière, chaque fois qu'ils le jugeraient utile, des exposés aux fins d'examen par le Comité.

249. Le Comité a décidé de continuer à tenir chaque année une session plénière de cinq jours et trois sessions en groupes de travail de trois à cinq jours chacune. Les groupes de travail pourraient être appelés à se réunir deux fois par an. Chaque groupe continuerait de compter entre cinq et huit experts, parmi lesquels des membres du Comité et des experts choisis par cooptation.

250. En application du paragraphe 8 de la résolution 51/211 de l'Assemblée générale, le Comité a réexaminé sa pratique consistant à tenir parfois l'une des réunions annuelles des groupes de travail ailleurs qu'à New York. Il a conclu qu'il pouvait s'avérer très économique de se réunir dans d'autres lieux d'affectation lorsque les compétences disponibles au sein des secrétariats d'autres organismes des Nations Unies permettaient d'enrichir les délibérations des groupes de travail sur un sujet donné. Des réunions des groupes de travail ou du Comité plénier ont déjà été tenues à Genève, Vienne, Rome, Santiago, Addis Abeba et Bangkok et l'apport des organismes des Nations Unies sis dans ces villes a contribué à enrichir les débats qu'il s'agisse de planification régionale, d'industrialisation ou de développement agricole. Le Comité a recommandé le maintien de cette pratique lorsqu'elle se justifiait.

251. De l'avis général, l'efficacité des travaux du Comité bénéficierait d'une plus large diffusion de ses rapports. L'élargissement de son lectorat et les moyens à mettre en oeuvre à cette fin constitueraient un objectif prioritaire du Comité.

252. Le Comité a réexaminé son mandat tel qu'il est énoncé au paragraphe 190 du document E/1996/97. Il a recommandé que son nom soit remplacé par celui de Comité de la politique du développement, ce qui correspondrait mieux à ses principales fonctions. Il a décidé de ne proposer aucun changement officiel à son mandat pour le moment, mais a jugé utile de formuler les commentaires suivants sur son interprétation de certains éléments du mandat. Les alinéas a) à d) et i) et j) s'expliquaient d'eux-mêmes. Quant à l'alinéa e), le Comité estimait qu'il faisait référence à l'élaboration et à l'application des politiques au niveau national. À son avis, l'alinéa f) concernait la possibilité de réexaminer, de temps en temps, les méthodes utilisées par les organismes des Nations Unies en matière de projections des tendances économiques, sociales et environnementales, ainsi que leurs conséquences du point de vue de l'action. Le Comité considérait que l'alinéa g) se référait aux vues et recommandations qu'il pouvait formuler de temps à autre sur les services consultatifs offerts par le système des Nations Unies aux pays en développement et aux pays en transition dans le domaine du développement. À son avis, l'alinéa h) portait sur l'analyse des méthodes rationnelles suivies en matière d'élaboration et de mise en oeuvre des politiques.

253. Le Comité a rappelé que ses membres ne consacraient qu'une partie de leur temps à ses travaux et qu'on ne pouvait donc attendre d'eux qu'ils établissent des rapports circonstanciés, comme le feraient des chercheurs à temps plein. Pour gagner en efficacité, le Comité devrait bénéficier d'un soutien technique important du Secrétariat et du concours de consultants, le cas échéant, sur des sujets précis, pour les services desquels des ressources supplémentaires seraient nécessaires. D'autres ressources devraient aussi être affectées à la mise en oeuvre de procédures visant à améliorer la diffusion des conclusions du Comité.

VIII. PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA TRENTE-DEUXIÈME SESSION (1998)

254. Le Comité a approuvé le programme de travail exposé ci-après et décidé de commencer à préparer sa trente-deuxième session en convoquant trois groupes de travail, qui pourraient s'appuyer, dans leurs travaux, sur les études que le Secrétariat et des experts indépendants entreprendraient sur certains thèmes. Les résultats des travaux des groupes de travail seraient soumis au Comité à sa trente-deuxième session, afin qu'il puisse les inclure dans son rapport sur les travaux de cette session.

255. Le Comité a décidé qu'outre les personnes énumérées ci-après, chacun des trois groupes de travail pourrait comprendre des membres du bureau et faire appel, dans la limite des ressources disponibles, à des experts choisis par cooptation qui l'aideraient dans ses travaux.

256. Le Comité a décidé de tenir sa trente-deuxième session à New York, du 4 au 8 mai 1998.

257. Le Comité a décidé que, conformément à la décision 1995/215 du Conseil, son Président informerait le Conseil, à sa session de fond de 1998, des résultats des travaux de sa trente-deuxième session.

A. Migrations et emploi

258. Le Comité a décidé d'examiner les questions ci-après concernant l'emploi et les migrations :

a) Tendances des flux internationaux de main-d'oeuvre et facteurs déterminants;

b) Relations entre la mondialisation et la mobilité de la main-d'oeuvre;

c) Incidences pour les pays en développement;

d) Recommandations concernant les politiques nationales à mettre en oeuvre dans les pays en développement;

e) Recommandations concernant les politiques à mettre en oeuvre dans les pays développés;

f) Recommandations concernant les politiques des organisations internationales.

259. Le Groupe de travail I, qui examinerait ces questions, serait composé des personnes ci-après : Arjun SENGUPTA (Président), Solita MONSOD (Coprésidente et Rapporteur), Makhtar DIOUF, GAO Shangquan, Taher KANAAN, Linda LIM et Akilogpa SAWYERR. Il se réunirait à New York du 29 au 31 octobre 1997.

B. Rapports intergénérationnels et sécurité sociale

260. Le Comité a décidé d'examiner les questions suivantes :

a) Incidences économiques et sociales des tendances démographiques, y compris l'évolution entre les personnes en âge de travailler, d'une part, et les jeunes et les personnes âgées, d'autre part;

b) Répartition du revenu entre générations, eu égard aux coûts de l'éducation des enfants, de l'enseignement et de la retraite;

c) Rôle de la famille, de la communauté et des institutions publiques et privées dans les rapports entre les générations;

d) Impact de la mondialisation et des réformes économiques sur la répartition du revenu entre les générations;

e) Recommandations à l'intention des pays en développement et concernant les politiques des organisations internationales.

261. Le Groupe de travail II, qui examinerait ces questions, serait composé des personnes ci-après : Maria AUGUSZTINOVICS (Présidente), Frances STEWART (Coprésidente et Rapporteur), Dionisio CARNEIRO-NETTO, Ryokichi HIRONO et Miguel URRUTIA. Il se réunirait à New York, du 12 au 14 janvier 1998.

C. Examen des critères et méthodes d'identification des pays les moins avancés et d'un indice de vulnérabilité

262. Le Comité a décidé d'examiner les questions ci-après :

a) Améliorations à apporter aux critères et méthodes d'identification des pays les moins avancés;

b) Élaboration d'un indice de vulnérabilité concernant les petits États insulaires en développement, en réponse à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 51/183 du 16 décembre 1996 qui priait le Comité de lui faire connaître ses vues sur la question;

c) Utilité d'un indice de vulnérabilité comme critère d'identification des pays les moins avancés;

d) Examen des avantages effectifs de leur inscription sur la liste pour les pays les moins avancés, à la lumière de l'évaluation demandée au Secrétariat et à la CNUCED;

e) Aspects des questions examinées par les deux autres Groupes de travail concernant spécifiquement les pays les moins avancés.

263. Le Groupe de travail III, qui serait chargé de cet examen, serait composé des personnes ci-après : Patrick GUILLAUMONT (Président), Essam EL-HINNAWI (Vice-Président et Rapporteur), Just FAALAND, Nguyuru LIPUMBA et Bishnodat PERSAUD. Il se réunirait à New York, du 17 au 19 décembre 1997.

IX. ORGANISATION DE LA SESSION

264. La trente et unième session du Comité de la planification du développement s'est tenue au Siège de l'ONU du 5 au 9 mai 1997. Vingt membres y ont participé : Maria AUGUSZTINOVICS, Dionisio Dias CARNEIRO-NETTO, Makhtar DIOUF, Essam EL-HINNAWI, Just FAALAND, GAO Shangquan, Patrick GUILLAUMONT, Ryokichi HIRONO, Nurul ISLAM, Taher KANAAN, Louka T. KATSELI, Linda LIM, Nguyuru H.I. LIPUMBA, Nora LUSTIG, Solita C. MONSOD, Bishnodat PERSAUD, Akilagpa SAWYERR, Klaus SCHWAB, Arjun SENGUPTA et Frances STEWART. Quatre membres du Comité étaient absents : Alexandre SHOKHIN, Lance TAYLOR, Alvaro UMAÑA et Miguel URRUTIA.

265. Ont été élus à la trentième session du Comité, pour un mandat venant à expiration le 31 décembre 1997, les membres du bureau suivant :

Président : Nurul ISLAM

Vice-Président : Klaus SCHWAB

Rapporteur : Louka KATSELI

266. La session a été ouverte par le Président, Nurul ISLAM.

267. La session avait été préparée par les trois Groupes de travail du Comité. Le Groupe de travail chargé de repenser l'impact de la mondialisation sur le développement (New York, 24-25 février 1997) était composé de Frances STEWART (Présidente), Lance TAYLOR (Vice-Président et Rapporteur), Dionisio CARNEIRO-NETTO, Ryokichi HIRONO, Akilagpa SAWYERR et Miguel URRUTIA. Le Groupe de travail chargé du réexamen de la stabilisation, des ajustements structurels et de la réforme économique dans le contexte de la mondialisation (New York, 18-20 décembre 1996) était composé de Arju SENGUPTA (Président), Solita MONSOD (Vice-Présidente et Rapporteur), Makhtar DIOUF, GAO Shangquan et Bishnodat PERSAUD. Le Groupe de travail chargé de l'examen général de la liste des pays les moins avancés (New York, 22-24 janvier 1997) était composé de Patrick GUILLAUMONT (Président), Essam EL-HINNAWI (Vice-Président et Rapporteur), Just FAALAND et Nguyuru LIPUMBA.

268. Le Secrétaire général adjoint à la coordination des politiques et au développement durable du Secrétariat de l'ONU a fait une déclaration, dans laquelle il a proposé plusieurs thèmes pour les travaux futurs du Comité et formulé des directives concernant l'examen par le Comité de ses méthodes de travail.

269. Le Comité a tenu une réunion avec le secrétariat du Conseil économique et social sur le thème du débat de haut niveau du Conseil pour 1997 : "Promotion d'un environnement propice au développement : flux financiers, y compris les flux de capitaux, investissements, commerce". Les incidences de la mondialisation, et en particulier de la mondialisation des flux financiers, sur le cadre du développement, figuraient parmi les questions examinées par le Comité à sa présente session et les membres du Comité ont exprimé des vues très diverses sur ce thème.

270. Le Département de la coordination des politiques et du développement durable a assuré les services techniques de la session. Les organes et

organismes suivants étaient représentés : le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, le Département des services d'appui et de gestion pour le développement, la CNUCED, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Fonds des Nations Unies pour la population, l'Université des Nations Unies, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds monétaire international, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et l'Organisation mondiale du commerce.

Notes

¹ OCDE, Le rôle de la coopération pour le développement - l'aube du XXIe siècle (Paris, 1996).

² Cette section s'inspire du rapport du Groupe de travail sur la stabilité financière dans les pays émergents à économie de marché (avril 1997).

Annexe I

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
2. Incidences de la mondialisation financière sur les politiques de développement : rapport du Groupe de travail I
3. Politiques de développement : enseignements à tirer de la stabilisation, de l'ajustement et de la réforme : rapport du Groupe de travail II
4. Examen général de la liste des pays les moins avancés : rapport du Groupe de travail III
5. Examen des méthodes de travail du Comité en vue de les améliorer, notamment pour refléter les travaux poursuivis par le Conseil économique et social et l'Assemblée générale, conformément à la résolution 50/227 de l'Assemblée, et aux décisions 1995/215 et résolution 1996/41 du Conseil
6. Travaux futurs
7. Questions diverses
8. Rapport du Comité sur les travaux de sa trente et unième session

Annexe II

LISTE DES PAYS LES MOINS AVANCÉS

<u>Pays</u>	<u>Date d'inscription sur la liste</u>
1. Afghanistan	1971
2. Angola	1994
3. Bangladesh	1975
4. Bénin	1971
5. Bhoutan	1971
6. Burkina Faso	1971
7. Burundi	1971
8. Cambodge	1991
9. Cap-Vert ^a	1977
10. Comores	1977
11. Djibouti	1982
12. Érythrée	1994
13. Éthiopie	1971
14. Gambie	1975
15. Guinée	1971
16. Guinée-Bissau	1981
17. Guinée équatoriale	1982
18. Haïti	1971
19. Îles Salomon	1991
20. Kiribati	1986
21. Lesotho	1971
22. Libéria	1990
23. Madagascar	1991
24. Malawi	1971
25. Maldives ^a	1971
26. Mali	1971
27. Mauritanie	1986
28. Mozambique	1988
29. Myanmar	1987

<u>Pays</u>	<u>Date d'inscription sur la liste</u>
30. Népal	1971
31. Niger	1971
32. Ouganda	1971
33. République centrafricaine	1975
34. République démocratique populaire lao	1971
35. République démocratique du Congo ^b	1991
36. République-Unie de Tanzanie	1971
37. Rwanda	1971
38. Samoa ^a	1971
39. Sao Tomé-et-Principe	1982
40. Sierra Leone	1982
41. Somalie	1971
42. Soudan	1971
43. Tchad	1971
44. Togo	1982
45. Tuvalu	1986
46. Vanuatu ^c	1985
47. Yémen	1971
48. Zambie	1991

Note : Le Botswana, qui a été inscrit sur la liste en 1971, en a été retiré en décembre 1994 (résolution 49/133 de l'Assemblée générale), ayant satisfait aux critères de sortie de la liste.

a) Devrait être retiré de la liste en l'an 2000, sous réserve de l'examen qui sera fait cette année-là.

b) Anciennement Zaïre.

c) Devrait être retiré de la liste au 31 décembre 1997, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale, à sa cinquante-deuxième session.